

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

Conclu entre :

La Communauté de Communes des Portes de Sologne, représenté par son Président, Jean-Paul ROCHE, dûment habilité par délibération du 30 juin 2021, ci-après désigné par « le territoire » d'une part,

L'État, représenté par Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète du Loiret et ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, M. François BONNEAU et ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental du Loiret, représenté par son Président, M. Marc GAUDET et ci-après désigné par « le Département », d'autre part ;

Préambule

La transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale sont les priorités du gouvernement pour la relance du pays après une crise sanitaire sans précédent, afin de construire une France résiliente et forte à horizon 2030.

Cette ambition ne sera effective et durable qu'à la condition de trouver une déclinaison locale, adaptée à chaque territoire. Le Gouvernement souhaite donc qu'un dialogue s'instaure en ce sens avec les collectivités, à partir d'un projet de territoire portant une ambition d'évolution à court, moyen et long terme, à une échelle respectant les bassins de vie.

Ce nouveau mode collaboratif destiné à unir les efforts des différentes entités porteuses de l'action publique au profit d'un territoire donné, associe donc aussi les départements et les régions. Il se traduit par la conclusion d'un « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE), socle des discussions à venir et portant engagement de principe des parties à collaborer pour permettre la réalisation de projets structurants pour le territoire et cohérents avec les objectifs des politiques publiques de l'État.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier progressivement les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi du CRTE est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent, sous l'égide des exécutifs locaux, de la participation des forces vives du territoire que sont notamment les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants mais aussi de la participation de divers financeurs publics que l'État s'attachera à mobiliser.

Il s'agit donc d'une démarche itérative et collaborative, reposant sur le dialogue des acteurs publics pour bâtir le meilleur avenir possible pour chacun de nos territoires.

LE CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

En région Centre-Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « *L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux.*

Pour ce faire, l'État et le Conseil Régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil Régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022 ».

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

La réussite des politiques de cohésion des territoires et de cohésion sociale, de relocalisation d'une économie durable et solidaire, de transition écologique et numérique, implique la pleine mobilisation des acteurs infrarégionaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, comme le prévoit l'article V du Contrat de Plan État Région (CPER) 2021-2027, le Conseil départemental du Loiret s'engage, aux côtés de l'État et du Conseil régional, à contribuer à la réussite des 7 Contrats de Relance et de Transition Écologique portés par les acteurs locaux, qui seront la déclinaison territoriale du CPER.

Cet engagement volontariste à l'élaboration et à la signature des CRTE avec l'État et les autres collectivités concernées permettra de mettre en valeur la convergence et la cohérence des interventions des différents partenaires sur le territoire du Loiret.

Cet engagement volontariste s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilisation en faveur des territoires, votée en 2016 et qui a profondément remanié les modalités de l'accompagnement du Conseil départemental aux projets des acteurs locaux.

L'ÉTAT

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux.

Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires.

Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise ainsi l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, ci-après désignés comme les financeurs.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, pour constituer une base de dialogue partagée et efficace. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'Allocations Familiales...), ainsi que la Région et le Département.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne

La Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) a été créée le 14 novembre 2006 sur le périmètre de 6 communes, elle s'est ensuite élargie à une septième commune, Jouy-le-Potier, en 2017.

Les communes d'Ardon, La Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely appartiennent au canton de La Ferté Saint-Aubin. La commune de Jouy-le Potier est rattachée au canton de Beaugency.

La principale commune (en termes de population et d'équipement) est La Ferté-Saint-Aubin, avec 7 454 habitants en 2017.

Le siège de la CC des Portes de Sologne se situe sur la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Le comité des financeurs

Le comité des financeurs est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires, des services de l'État, d'établissements ou opérateurs publics, comme par exemple l'ADEME et la Caisse des dépôts – Banque des territoires, mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Les services de l'État se chargent de constituer le comité des financeurs.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets et structurants contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires .

Ils reposent sur un diagnostic de territoire élaboré par les intercommunalités signataires en collaboration avec les communes qui les composent, en vue de partager et d'exposer l'ambition commune qu'ils portent pour leur bassin de vie et sur des projets identifiés en réponse.

Ceci constitue le socle du CRTE.

C'est le point de départ d'un dialogue entre les différentes parties pour valider parmi les actions listées, celles qui relèvent :

- du temps court du plan de relance :

↳ projets matures portant des actions structurantes dans les domaines de la compétitivité économique, la transition écologique et la cohésion sociale.

La dernière annexe précise au 20 juillet 2021 les financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance, visibles de manière actualisée sous ce lien : <https://airtable.com/shraNExeTmaHjOiXQ> et ce QR code.



- du temps long :

↳ projets pour lesquels des études sont à mener ou qui nécessitent des priorisations et parfois des mises en perspectives à une échelle plus large car nécessitant des actions communes de coopération entre les bassins de vie en raison d'interactions en matière d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme etc .

L'échange permettra aussi d'identifier dans quelles mesures les actions listées répondent aux ambitions respectives portées par le département, la région, et les grandes politiques de l'État afin de déterminer quelle ingénierie financière peut être déployée au profit des projets du territoire.

La démarche de CRTE permet donc d'identifier collectivement les projets structurants qui influencent durablement et structurellement le territoire et leurs financements possibles.

Article 2 – Diagnostic du territoire et ambitions stratégiques

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires et de les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Une connaissance fine du territoire et un recensement des orientations stratégiques sont ainsi indispensables pour établir un programme d'actions répondant aux enjeux du terrain. De fait, la prochaine partie permettra de présenter sous diverses thématiques, le territoire signataire et de mettre en évidence, ses atouts, faiblesses, opportunités et menaces ainsi que les divers enjeux y afférents auxquels les élus souhaiteront apporter une réponse opérationnelle.

I – PRESENTATION DU TERRITOIRE

Située en Région Centre-Val de Loire, au Sud du Loiret en transition entre la métropole d'Orléans et le département du Loir-et-Cher, la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) s'étend sur **36 301 hectares** et comptait **15 458 habitants en 2017** (INSEE) répartis sur **7 communes** : Ardon, Jouy-le-Potier, La Ferté-Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely.

Les Portes de Sologne font partie de la région naturelle de la **Sologne**. Ce territoire à la fois rural et péri-urbain est fortement marqué par la richesse de son patrimoine architectural tout autant que par son patrimoine naturel et ses forêts.

Les intercommunalités limitrophes de la CCPS sont :

- Au Nord, Orléans Métropole et la Communauté de Communes des Loges,
- A l'Est, la Communauté de Communes du Val de Sully,
- Au Sud, la Communauté de Communes Coeur de Sologne et la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs,
- A l'Ouest, la Communauté de Communes du Grand Chambord et la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

II – UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE SOUTENUE

- **Un territoire traditionnellement dynamique dû en grande partie au solde migratoire**



En 2017, le territoire des Portes de Sologne comptait 15 458 habitants.

La population intercommunale a connu 3 étapes dans sa croissance : • de 1968 à 1975 : une relative stabilité comprise entre 8 000 et 8 500 habitants, • de 1975 à 2008 : une phase de croissance s'est produite conduisant à l'arrivée de 6 465 habitants, soit 76 % de croissance, • entre 2008 et 2017 : la croissance démographique s'est relativement stabilisée, ne comptant que 561 nouveaux arrivants.

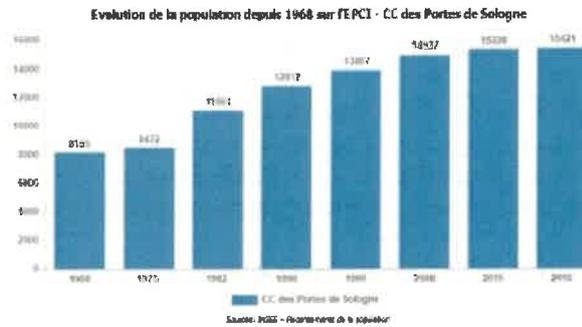


Figure 2. Une évolution de la population relativement stable depuis 2008 – source : INSEE 2016

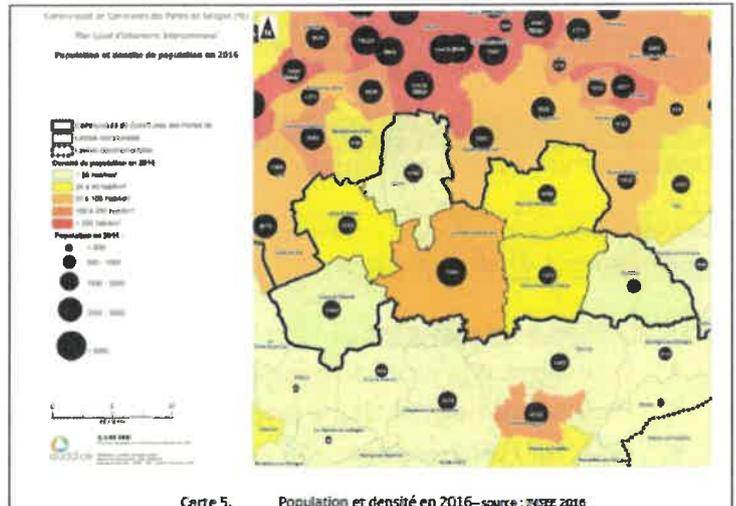
D'une manière générale, la croissance est relativement continue (+2.3% en moyenne).

La CCPS apparaît comme un territoire historiquement très dynamique, qui a bénéficié d'un phénomène de périurbanisation ces dernières années grâce à sa proximité immédiate avec la Métropole d'Orléans.

En 2016, 48 % de la population intercommunale vivait dans le pôle majeur que représente la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

La commune a également capté près de 40 % des nouveaux habitants alors que les 6 autres en ont acquis 60 %.

Ce constat positionne la commune de La Ferté-Saint-Aubin comme le pôle majeur de la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Sa position centrale et l'importante concentration en commerces, équipements et services sont notamment des facteurs permettant de capter une part importante de la population intercommunale.



La création récente de lotissements au cours de l'année 2018 sur les communes de Jouy-le-Potier et Marcilly-en-Villette a probablement modifiée les parts de croissance démographique établies sur la base des données de l'année 2016.

► Un territoire touché par le desserrement des ménages

La taille moyenne des ménages est passée de 3,03 à 2,38 personnes entre 1968 et 2016. Ce constat laisse apparaître un profil plutôt familial au sein des Portes de Sologne : le territoire a en effet accueilli des familles qui cherchaient à accéder à la propriété non loin d'Orléans, et à un prix plus abordable. Les grandes polarités, comme Orléans, ont quant à elle eu tendance à attirer les ménages de petite taille, plus en recherche de services et d'équipements.

L'une des conséquences du desserrement des ménages est une rapide progression du nombre de ménages, qui croît nettement plus vite que la population. Le desserrement des ménages alimente par conséquent la demande en logements : le nombre de résidences principales augmente plus vite que la population sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les ménages sont majoritairement d'une ou deux personnes. Les catégories les plus représentées sont en effet les ménages de deux personnes (38,6 %), suivis des personnes seules (26,6 %), et des ménages de quatre personnes (15,6 %). Au final, les ménages de quatre personnes ou plus sont largement minoritaires : 20,94 %.

► Une tendance au vieillissement de la population qui se ressent nettement dans les pôles

Le territoire des Portes de Sologne est un territoire plutôt jeune avec une part de personnes de -15 ans de 18,9%. La Communauté de Communes connaît néanmoins une forte progression des personnes de 45 ans et plus illustrant un vieillissement progressif de la population générale de la collectivité.

Ce phénomène s'établit plus par une progression des classes les plus âgées (progression très marquée) que par un recul des catégories les plus jeunes (baisse qui concerne uniquement les 15 – 44 ans).

Il est également constaté que les communes de Ligny-le-Ribault, La Ferté-Saint-Aubin et de Marcilly-en-Villette sont celles qui enregistrent les taux les plus importants de populations séniors. Cela s'explique en partie par la présence plus importante de professionnels de santé (médecins et pharmaciens) dans ces communes, assurant le relais pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Le pôle majeur de La Ferté-Saint-Aubin qui accueille des EHPAD et résidences de séniors portent de fait, une population âgée plus importante. A l'échelle de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, le territoire s'inscrit dans la transition entre un secteur métropolitain ayant une part de population de séniors moindre et un territoire rural dont la part de séniors est plus importante.

DEMOGRAPHIE

ATOUTS	FAIBLESSES
Une croissance démographique continue et stable	Un desserrement des ménages alimentant une demande soutenue de logements
OPPORTUNITES	MENACES
Une proximité avec la métropole	Une population vieillissante (pérennisation des équipements publics)
Développement d'une économie relative au vieillissement de la population	Assurer la capacité des équipements à absorber la hausse démographique

Plusieurs enjeux se dégagent :

- Poursuivre une croissance démographique soutenable
- Projeter les besoins d'une population vieillissante
- Adapter l'offre résidentielle aux besoins des nouvelles familles
- Accompagner la diminution de la taille des ménages
- Permettre aux jeunes de rester sur le territoire et de s'installer durablement

III – L'OFFRE DE LOGEMENTS

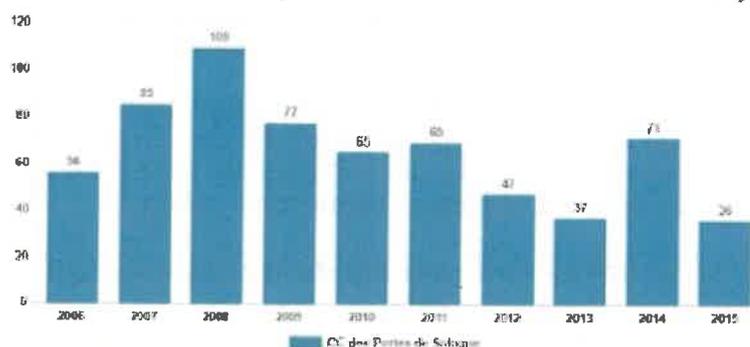
En 2016, la Communauté de Communes comptabilisait **7 518 logements** sur son territoire. Le parc de logements de la CCPS a également progressé entre 2006 et 2015 de **652 unités**.

	1999	2008	2009	2010	2011	2013	2014	2015	2016
CC des Portes de Sologne	6083	7021	7088	7126	7175	7331	7464	7499	7518
La Ferté-Saint-Aubin	2817	3179	3193	3207	3242	3329	3384	3440	3459
Arden	400	613	613	609	604	604	644	620	597
Joury-le-Potier	514	535	590	596	602	605	627	631	634
Ligny-le-Ribault	621	723	732	725	717	725	736	730	724
Ménestreaux-en-Villette	652	719	717	716	721	736	738	740	743
Marcilly-en-Villette	764	873	891	908	935	949	954	958	981
Sarcelly	315	350	362	368	374	383	381	380	380

Figure 11. Evolution du nombre de logements depuis 1999 – source : INSEE 2016

Rien qu'entre 2011 et 2016, le nombre de résidences principales (logements occupés) a progressé de 332 unités. Alors que les résidences secondaires ont diminué sur la même période (103 logements) et que la construction neuve a été assez dynamique, ce sont les logements vacants qui ont augmenté de près de 112 unités.

Evolution annuelle du nombre de logements construits entre 2006 et 2015 - CC des Portes de Sologne



Logement 2007 - Evolué logement 2008 - Evolué logement 2009 - Evolué logement 2010 - Evolué logement 2011 - Evolué logement 2012 - Evolué logement 2013 - Evolué logement 2014 - Evolué logement 2015 - Evolué logement 2016

Figure 9. Un rythme de construction globalement en baisse depuis 2008 – source : INSEE 2016

Avec la construction de **65 logements par an en moyenne entre 2006 et 2015**, le territoire accueille majoritairement de **nouveaux logements de type « individuel pur »**. Bien que consommateur d'espace, il reste en effet la typologie d'habitat la plus demandée sur le territoire des Portes de Sologne notamment par les **jeunes actifs métropolitains** en recherche d'accession à la propriété.

► **Une vacance en hausse à surveiller**

Le parc de logements est en progression sur le territoire. Le nombre de résidences principales augmente et dans le même temps on assiste à une diminution des résidences secondaires et une augmentation des logements vacants. Entre 2011 et 2016, c'est une hausse de 26 % qui marque la progression des logements vacants (+ 112 unités). La part de la vacance représente **7,26% du parc de logements en 2016**, ce qui reste bien inférieur aux tendances observées dans le département du Loiret (9,05 %).

► **Un parc essentiellement composé de logements individuels, relativement récent**

L'analyse de l'année de construction des résidences principales montre le caractère assez récent du parc. Près de **28% du parc à moins de trente ans**. En effet, seuls 34,7 % des résidences principales ont été construites avant 1971.

Par ailleurs, les logements présents sur la Communauté de Communes sont en majorité des maisons individuelles (93,8%), ce qui révèle une faible densité de construction. Le parc de logements était en 2016 essentiellement composé de biens de grande taille. La part de logements de 1 à 2 pièces est extrêmement faible (7,63%).



Aussi, les Portes de Sologne comptent davantage de ménages propriétaires (64,5% - incluant les logements vacants) que d'autres statuts d'occupation. Depuis 2011, le nombre de propriétaires occupants est resté stable. Cette proportion révèle une certaine attractivité du territoire pour l'accession à la propriété.

► **Une offre de logements pour publics spécifiques adaptée mais incomplète**

Séniors : La commune de La Ferté-Saint-Aubin compte 2 établissements dédiés à l'accueil de personnes âgées dépendantes : L'EHPAD de l'Aubinière ; L'EHPAD Le Château des Landes.

Gens du voyage : Par ailleurs, la commune dispose d'une aire d'accueil d'une capacité de 24 caravanes.

Publics défavorisés : Le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ne comprend pas d'hébergement d'urgence.

HABITAT

ATOUTS	FAIBLESSES
Un marché de la construction dynamique	Un parc de logements de grande taille pouvant être un frein à l'accession de jeunes ménages
Un parc de logements relativement récent et peu énergivores	De nouveaux logements majoritairement individuels et de grande taille
Une dominance de propriétaires occupants	
Des coûts concurrentiels attractifs par rapport à la Métropole	
OPPORTUNITES	MENACES
Une proximité avec la Métropole d'Orléans	Situation de sous-occupation de certains logements due au vieillissement des occupants de grands logements et nécessitant des adaptations
Une réhabilitation du parc ancien et un réinvestissement du parc vacant	
Développer l'offre locative, l'offre pour les jeunes ménages (primo-accession)	

Plusieurs enjeux se dégagent :

- Diversifier et adapter l'offre en logements (étudiants, seniors, célibataires) pour accompagner le parcours résidentiel
- Projeter les besoins d'une population vieillissante
- Accompagner les opérations de renouvellement urbain
- Réhabiliter et adapter le parc de logements vacants
- Encourager les travaux sur le parc de logements énergivores
- Poursuivre la construction de logements sur la base de l'armature urbaine

IV - EMPLOI ET ACTIVITES ECONOMIQUES

► Une importante dépendance avec la Métropole d'Orléans

Le territoire de la CCPS est entièrement compris dans l'aire urbaine orléanaise. Cette situation traduit l'interdépendance économique entre les Portes de Sologne et la métropole d'Orléans.

Avec **4 236 emplois en 2016** contre **9 526 actifs sur le territoire**, les habitants des Portes de Sologne sont amenés à se déplacer pour travailler en dehors du périmètre de l'EPCI. En 2016, seulement 23,4 % des actifs du territoire travaillaient dans leur commune de résidence, contre 66,84 % qui travaillaient en dehors de l'EPCI mais au sein même du département.

La proximité avec la Métropole est facteur d'attractivité et les connexions existantes permettent de désenclaver le territoire.

► Caractéristiques du tissu économique

L'emploi sur le territoire apparaît stable sur la période 2011-2015 avec des évolutions contrastées selon les secteurs.

Près de la moitié des emplois proposés sur le territoire sont situés au sein des entreprises installées dans les zones d'activités communautaires. La Ferté-Saint-Aubin et Ardon (via le secteur de Limère) constituent les principaux pôles d'emplois du territoire, proposant près de la moitié des emplois de l'intercommunalité.

De grandes entreprises et industries sont présentes sur le territoire communautaire, notamment :

- Thales/TDA, site SEVESO d'influence nationale implanté à La Ferté-Saint-Aubin, environ 450 salariés.
- Maquet, industrie d'influence départementale implantée à Ardon (secteur de Limère), environ 350 salariés.
- Ikea, commerce d'influence départementale implanté à Ardon (secteur de Limère), environ 200 salariés.

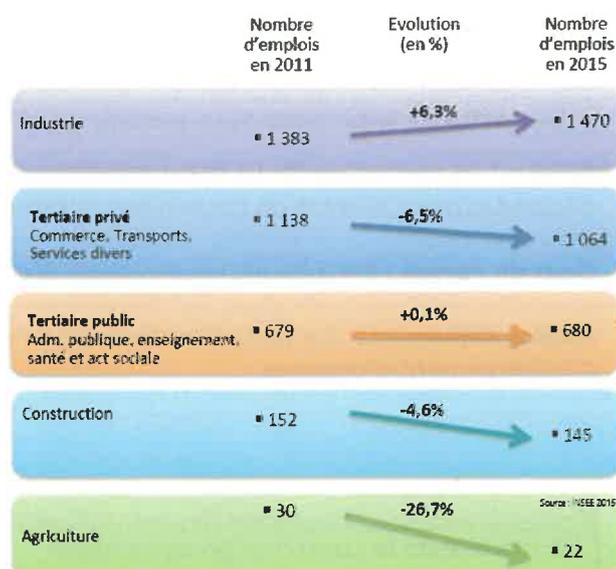
Le profil du tissu économique se caractérise principalement par un poids élevé de l'emploi dans **l'industrie** (43,5%) nettement supérieur au poids du secteur sur le département (18%), soit 25,5 points de pourcentage d'écart. Pour autant, les postes industriels se concentrent sur un **faible nombre d'établissements** (87) ne représentant que 7,1% des établissements actifs sur le territoire.

Avec 792 établissements actifs, le **secteur du commerce, transport et services divers** représente la majorité des établissements actifs du territoire (64,5%) mais ne génère que 31,5% d'emplois. Les grandes entreprises de plus de 100 salariés sont celles qui génèrent le plus de postes en 2015 (1 060 postes) suivies par les TPE de moins de 9 salariés qui générèrent 728 postes.

► Une mutation du secteur de l'emploi

Le territoire de la CC des Portes de Sologne regroupe environ 2800 emplois salariés en hausse de 7% par rapport à 2007 soit une évolution nettement plus favorable que la moyenne régionale (-4%).

EVOLUTION DE L'EMPLOI SUR LA CC DES PORTES DE SOLOGNE



Plusieurs créations d'emplois sont intervenues ces dernières années, qui s'expliquent notamment par des implantations importantes dans les secteurs du meuble (Ikea Ardon) mais aussi du commerce de gros de produits pharmaceutiques (Getinge).

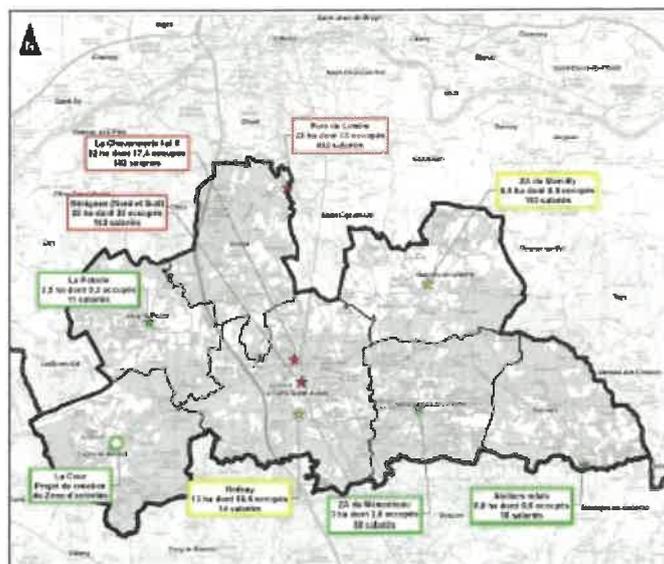
Par ailleurs, l'économie est en train de « se résidentialiser » avec des créations d'emplois qui se concentrent dans les secteurs commerces, services, santé, action sociale...

► **Un réseau de zones d'activités**

Le maillage existant en zones d'activités est géographiquement relativement bien équilibré. La CCPS bénéficie de la présence de **9 sites dédiés répartis sur 7 communes** (dont 4 uniquement sur la commune de La Ferté Saint-Aubin).

La disponibilité du foncier a été évaluée à environ **9 hectares**, ce qui ramène le taux d'occupation des zones d'activités à **90,2 %**.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne dénombre 1 228 établissements actifs répertoriés en 2015 toutes activités confondues, essentiellement avec moins de 10 salariés.



EMPLOIS ET ACTIVITES ECONOMIQUES

ATOUTS	FAIBLESSES
9 zones d'activité en développement	Des entreprises comportant des risques notables
De grandes entreprises porteuses d'emplois	
Proximité avec la métropole d'Orléans facteur d'attractivité	
Groupement d'Entreprises (GERFA) qui anime le réseau d'entreprises	
Présence d'un cadre de vie agréable et de nombreux services et équipements	
Prix du foncier économique attractif	
OPPORTUNITES	MENACES
Des projets d'extension et de création de ZAE	Des zones d'activité arrivant à saturation en termes de disponibilités foncières
Une vaste zone en devenir limitrophe à la Métropole	

Plusieurs enjeux se dégagent :

- Optimiser et développer les zones d'activités du territoire
- Assurer le maintien ou la création d'espaces tampons entre l'habitat et les sites d'activités
- Accompagner le déplacement des activités comprenant de fortes nuisances dans des secteurs adaptés
- Permettre le maintien et le développement des activités artisanales isolées

V – AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

Le territoire de la CC compte aujourd'hui près de **50 sites et sièges d'exploitation agricole** domiciliés sur le périmètre de l'EPCI. La commune de Marcilly-en-Villette, avec 20 exploitations, est la commune qui concentre le plus grand nombre de sièges et sites d'exploitations agricoles à l'échelle de l'intercommunalité.

L'espace agricole communautaire est estimé à près de **3019,8 ha**, soit **7,27%** de la surface totale de l'intercommunalité. Le référentiel Corine Land Cover détermine **3,38% du territoire en prairies** et **24% en surfaces cultivées** (terres arables et vergers).

► **Une faible valeur agro-économique des terres solognotes**

La Communauté de Communes des Portes de Sologne ne dispose pas d'une surface agricole massive par rapport aux autres territoires voisins. La nature du sol notamment ne permet pas d'atteindre des rendements rentables pour une pérennisation de l'activité.

► Une surface agricole utile croissante par exploitation

Entre 1988 et 2010, la SAU moyenne par exploitation a évolué de 27,65 ha à 44,66 ha à l'échelle intercommunale malgré une baisse importante du nombre d'exploitations. **Les exploitations sont moins nombreuses (en nombre) mais exploitent de plus grandes surfaces**, propices à l'installation de grands élevages et de grandes cultures.

En 2016, l'agriculture représentait **1,7% des emplois** sur les Portes de Sologne et couvrait en 2010, **2 992 hectares en Superficie Agricole Utilisée (SAU), soit 8,2% du territoire.**

Sur le territoire, la hausse de l'usage des sols pour des activités de loisirs équestres et de chasse est une cause directe du manque de pérennisation des activités agricoles. En outre, la croissance des terrains en friche ou boisés, accroît la population de gibiers. Les terres agricoles se retrouvant impactées par la traversée de gibiers pouvant dévaster les cultures.

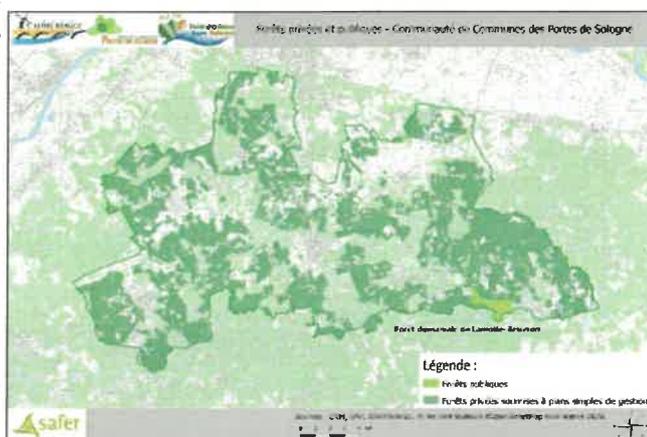
► Une forêt dense composée essentiellement de propriétés privées

Le territoire intercommunal est couvert par plus de 415 km² de surface forestière soit plus de 58% de la superficie totale de l'intercommunalité.

Spécificité solognote, la forêt privée couvre **97% de l'espace forestier**. Malgré une tendance au morcellement, les propriétés restent très vastes en Sologne. Ce constat est toujours d'actualité avec une croissance de la forêt à des fins de loisirs (chasse).

La forêt publique, quant à elle, se concentre sur 250 ha (moins de 1% de la surface forestière), au Sud de la commune Sennely et correspond à la forêt domaniale de Lamotte-Beuvron.

Les massifs boisés présents sur le territoire intercommunal sont dominés par des feuillus, puis dans une bien moindre proportion de conifères.



► Une filière bois relativement bien développée et structurée

18 structures travaillant dans la filière bois sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne avec une quinzaine de corps de métiers représentés. La moitié des établissements concernent la gestion, l'exploitation et les travaux forestiers (abattage, débardage...), tandis que 16% d'entre elles sont des scieries (16%). Ces structures se répartissent sur les communes de Jouy-le-Potier, La Ferté-Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette et Sennely.

► La gestion durable des forêts

Cette disproportion public/privé impacte alors nettement les modes de gestion du massif forestier solognot. Les modes de gestion et d'entretien de la forêt diffèrent en fonction de la présence de l'ONF sur la forêt domaniale de Lamotte Beuvron, la présence d'un Plan Simple de Gestion pour les propriétés dont la surface est supérieure à 25 ha, ou l'absence de documents de gestion.

Sur la Communauté de Communes des Portes de Sologne, 237 plans de gestion existent dont 85% sont en gestion simple durable et 22 Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles.

► La biodiversité et l'enjeu de l'engrillagement

L'engrillagement est essentiellement lié aux infrastructures de transports (autoroute et ligne ferroviaire). Néanmoins, depuis la dernière décennie, le phénomène tend à se développer car des propriétés clos leurs propriétés notamment en lien avec le développement des activités cynégétiques. Ce phénomène a un impact sur le paysage et sur la biodiversité dans la mesure où il vient fermer certains corridors écologiques (sangliers et chevreuils principalement).

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

ATOUTS	FAIBLESSES
Une gestion de la forêt encadrée	Une qualité du sol relativement faible ne permettant pas la pérennisation de l'activité agricole en l'absence de subvention
Une économie de la forêt organisée	
OPPORTUNITÉS	MENACES
Une diversification de l'activité agricole	Une régression de l'activité agricole par la faiblesse de la qualité du sol et de la concurrence des activités de loisirs
Fort potentiel de production de bois	
	Engrillagement des propriétés forestières

Plusieurs enjeux se dégagent :

- Permettre la pérennisation des activités agricoles, leurs développements et leurs diversifications
- Maintenir les surfaces exploitées
- Anticiper la transmission des exploitations pour enrayer le phénomène de l'enfrichement du territoire
Créer les conditions nécessaires au maintien de l'élevage afin d'assurer leur fonctionnement, leur développement et leur pérennité ;
- Encourager le développement des circuits courts ;
- Veiller aux bonnes conditions de la desserte forestière pour accéder à la ressource mais également pour transporter le bois vers les sites de transformation ;
- Assurer un bon équilibre entre les activités de chasse, les activités de loisirs et les activités d'exploitation de bois,
- Capter le potentiel de production de bois au sein des forêts privées notamment celles non soumises à Plan Simple de Gestion,
- Sensibiliser les propriétaires forestiers des contraintes et difficultés créées par l'engrillagement.
- Valoriser et préserver les chemins ruraux permettant de découvrir les paysages et le patrimoine bâti solognot mais aussi développer le tourisme rural.
- Ne pas ajouter de démarches administratives supplémentaires à la gestion du cycle de la forêt.

VI - TOURISME ET LOISIRS

Le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne est inclus dans un secteur interdépartemental qu'est la Sologne. La région Centre-Val de Loire décrit cette entité comme :

« *Un territoire de nature, d'expériences et de rencontres où il fait bon se ressourcer le temps d'un weekend ou d'un court-séjour* ». Ce secteur bénéficie d'une marque visant à la reconnaissance, l'organisation et la promotion touristique de la Sologne.



Le territoire des Portes de Sologne bénéficie d'un office du tourisme d'envergure intercommunale. Il comprend un point d'accueil situé en centre-ville de La Ferté-Saint-Aubin et d'un bureau d'accueil estival à Ligny-le-Ribault-le-Ribault.

Le tourisme local s'appuie sur

- le **patrimoine historique, culturel et religieux**, qui met particulièrement à l'honneur les châteaux,
- les **espaces naturels**, au sein desquels sont aménagés des parcours de randonnée et des plans d'eau, on y retrouve également plusieurs offres d'activités équestres,
- la **valorisation du terroir** et de l'artisanat, notamment les produits fermiers. La qualité des paysages du territoire et l'offre en activités permettent aux communes de se tourner vers le tourisme vert.

► L'offre touristique des Portes de Sologne

La Communauté de Communes est un **territoire d'étape**, entre Loire et Sologne, situé à 1h30 de Paris. Il possède de par ses paysages et son patrimoine culturel un intérêt touristique. Toutefois, une grande partie des édifices patrimoniaux du territoire ne sont pas accessibles au public.



Les Portes de Sologne comptent 7 monuments classés et 16 monuments inscrits. Le territoire dispose de sites touristiques comme le Château de La Ferté-Saint-Aubin et le Domaine du Ciran (46 146 visiteurs en 2015), ainsi qu'un musée : l'écomusée de Ligny-le-Ribault.

Le patrimoine inscrit est principalement constitué de **châteaux et demeures**. La richesse naturelle et paysagère du territoire a permis le développement de **nombreuses activités de plein air** : une multitude de circuits de randonnée, de nombreux centres équestres, l'activité de vols en montgolfière, 5 des 8 golfs du Loiret, un espace de loisirs tout terrain etc...

On compte également des sites aquatiques dont le CUBE à La Ferté-Saint-Aubin et la balnéothérapie à Ardon.

► Une offre en hébergements diversifiée

Au niveau de l'hébergement, le territoire réunit 4% de l'offre hôtelière départementale soit 354 lits et l'équivalent pour l'hôtellerie de plein air (363 lits). En parallèle, le territoire comptait, en 2019, plus de 71 propriétaires d'hébergements touristiques, 3 campings (La Ferté-Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette, Sennely) et 5 aires pour camping-cars.

► Le Tourisme vert comme axe de développement

Le territoire de la CCPS n'est pas parcouru par l'itinéraire de la « Loire à Vélo », pour autant sa proximité pourrait lui permettre de **développer sa filière vélo en bénéficiant ainsi d'un contexte très opportun**.



Il existe déjà **deux itinéraires** de cyclotourisme: Le Crochet Solognot (30 km), qui traverse Marcilly-en-Villette ainsi que « Floral et monumental » (40 km), qui parcourt Jouy-le-Potier et Ardon.

La Sologne est parcourue par près de 2000 km de chemins ruraux ce qui l'ouvre amplement à l'accueil d'un tourisme vert. Le territoire des Portes de Sologne en compte une grande partie. De nombreux chemins de randonnée sont ainsi ouverts à tous les marcheurs, toute l'année. Un chemin de grande randonnée est balisé sur le territoire, il s'agit du GR3C. Une étude sur les chemins de randonnées a permis de réaliser 16 boucles praticables à pieds, vélos ou cheval. Une signalétique homogène sur l'ensemble du territoire va ainsi être prochainement installée.

Plusieurs golfs sont également présents sur le territoire intercommunal.

► Les sites de visite

Parmi les 25 sites les plus fréquentés dans le Loiret, le château de La Ferté-Saint-Aubin occupe la cinquième place avec 51 554 entrées. A la douzième place se trouve le Domaine de Ciran situé à Ménestreau-en-Villette. Parmi les autres sites touristiques patrimoniaux et naturels mis en avant par la Communauté de Communes se trouvent :

- le jardin de Chantal à Jouy-le-Potier,
- le château du Lude à Jouy-le-Potier,
- l'arboretum de la Chavannerie à La Ferté-Saint-Aubin,
- la grange rétro de La Ferté-Saint-Aubin,
- l'écomusée de Ligny-le-Ribault,
- les Dolines de Limère à Ardon.

De par sa localisation, le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne est également prédisposé à la pratique de la chasse.

TOURISME ET LOISIRS

ATOUTS	FAIBLESSES
Existence de la marque Sologne	Une faiblesse de l'accueil des touristes à l'Office de Tourisme
Proximité de Paris, Orléans et de la Loire à vélo	
Le Château de La Ferté Saint-Aubin comme locomotive touristique	
De nombreux sites d'activité de loisirs de plein air	Une faible promotion du tourisme sur le territoire
Une bonne répartition des établissements touristiques et proches de sites remarquables	
OPPORTUNITES	MENACES
Existence de nombreux domaines pouvant être aménagés en hébergement touristique	Assurer la défense incendie et l'apport des réseaux dans les secteurs les plus « isolés »
Une forte présence de la forêt permettant les activités de nature et le développement du tourisme vert	Préserver la qualité patrimoniale des sites d'intérêts touristiques
	Organiser les accès et le stationnement autour des sites touristiques
Une richesse du patrimoine naturel et bâti favorable au tourisme	Renvoyer une image erronée du territoire en développement par manque de communication

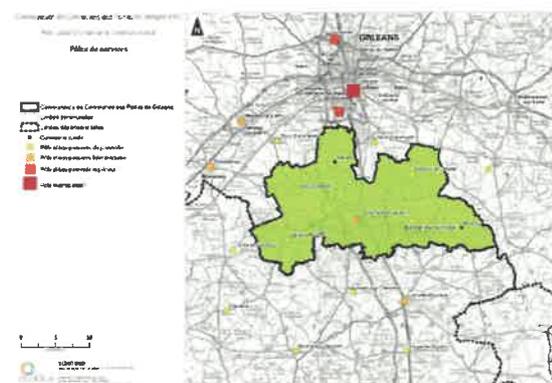
Plusieurs enjeux se dégagent :

- Valoriser les atouts de l'environnement par le développement des activités de plein-air ;
- Promouvoir le territoire comme une destination de tourisme vert ;
- Structurer la promotion du territoire ;
- Diversifier l'offre en hébergements touristiques notamment par le changement de destination et assurer l'accessibilité des sites touristiques (stationnement, sécurité) ;
- Mettre en réseaux les divers sites touristiques et accompagner une montée en gammes des divers prestataires.

VII – EQUIPEMENTS, SERVICES ET RESEAUX

► La Ferté-Saint-Aubin, principal pôle d'équipements et de services

La Ferté-Saint-Aubin se dégage nettement comme la commune qui présente la plus grande variété d'équipements, commerces et services. La commune se distingue notamment par la présence d'équipements sportifs (bassins de natation par exemple), de services aux personnes (comme des hébergements pour personnes âgées) ou de services de santé (orthophonistes, podologues, laboratoire d'analyses médicales).



Carte 38. Pôles de services à l'échelle de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Viennent ensuite les communes de Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Jouy-le-Potier dont l'offre d'équipements de proximité est assez étoffée.

Sur l'ensemble du territoire de la CCPS, tous les services de la gamme « proximité » sont présents. En revanche, les services intermédiaires ne sont pas tous représentés. Toutefois, en ce qui concerne la gamme des services « supérieurs », l'intercommunalité ne dispose pas d'équipements dans le domaine de la scolarité.

► L'offre en service public, enseignement et petite enfance

Chacune des communes offre au moins un commerce alimentaire (artisanat de bouche ou épicerie) et propose des équipements publics et administratifs et a minima une classe (maternelle ou élémentaire).

Au total, ce ne sont pas moins de 9 écoles élémentaires et 10 écoles maternelles qui dispensent leur enseignement. Un collège est recensé sur le territoire, à La Ferté-Saint-Aubin. Il n'y a pas de lycées au sein de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Concernant la petite enfance, le pôle jeunesse de la CCPS intervient sur les actions à destination du jeune public : • les Relais Assistants Maternels (RAM) : 2 structures sont en place sur le territoire, l'une basée à La

Ferté-Saint-Aubin, alors que le second est itinérante ; • la halte-garderie parentale « les petits loups » : **structure parentale associative**, elle accueille les enfants de 3 mois à 6 ans.

Une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) appelée « Ma petite enfance », implantée à La Ferté-Saint-Aubin, propose également un service d'accueil des enfants jusqu'à 3 ans. L'établissement dispose d'une capacité de 12 places. Une seconde MAM a ouvert ses portes à Ligny-le-Ribault en 2014.

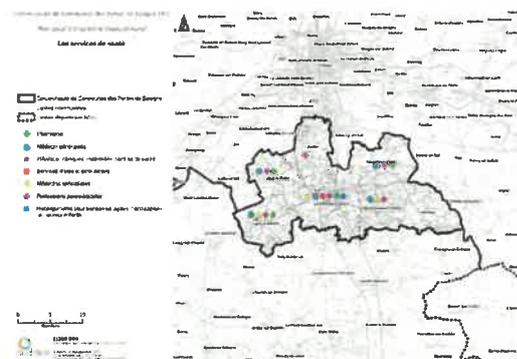
Néanmoins, aucune crèche n'est enregistrée sur le territoire, les établissements les plus proches se trouvent à Mézières-lez-Cléry, Olivet et Orléans.

► L'offre en équipements culturels

La Communauté de Communes des Portes de Sologne possède un niveau d'équipements culturels suffisant et un riche tissu associatif. Le territoire est bien desservi en bibliothèques, il compte 5 établissements. Un cinéma est également implanté à La Ferté-Saint-Aubin.

► L'offre en matière de santé

La Communauté de Communes compte 11 médecins, soit 0,72 médecin pour 1 000 habitants. Mais aussi 16 infirmiers, 6 pharmacies, 5 chirurgiens-dentistes, 1 laboratoire d'analyses médicales et environ 37 professions paramédicales (kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures-podologues, ...).



Les communes de la Communauté de Communes des Portes de Sologne bénéficient d'un accès inégal à l'offre de santé avec un regroupement des médecins généralistes à La Ferté-Saint-Aubin. Un pôle de santé regroupe notamment 10 professionnels de santé (médecins, kinésithérapeute, infirmières, paramédicaux...). La Communauté de Communes des Portes de Sologne compte également deux structures d'accueil pour personnes âgées toutes situées sur La Ferté-Saint-Aubin.

Les grands équipements de santé, notamment les hôpitaux ou les cliniques avec services d'urgence ou de chirurgie se trouvent à Orléans.

► La gestion de l'eau potable

La production et la distribution de l'eau est assurée par les communes de manière autonome et indépendante. Ainsi, sept réseaux distincts sont opérants sur l'intercommunalité pour la distribution de l'eau potable. A l'échelle du territoire intercommunal, le réseau d'alimentation en eau potable se caractérise par un **maillage discontinu** de 7 réseaux distincts, un réseau propre à chacune des communes.

Cet état d'indépendance peut s'avérer problématique lorsque l'un des réseaux souffre d'une insuffisance d'alimentation.

A l'exception des communes de La Ferté-Saint-Aubin et plus récemment de Ménestreau-en-Villette, les communes de la CCPS sont alimentées par un seul point de captage distinct. En outre, le secteur de Limère sur la commune d'Ardon est desservi par le réseau d'eau d'Orléans Métropole.

► La gestion de l'eau usée

Les 7 communes de l'intercommunalité possèdent chacune une station d'épuration (STEP) traitant principalement les eaux usées du bourg du territoire. Les équipements du territoire sont suffisamment calibrés de manière à recevoir les effluents domestiques. Toutes les stations d'épuration sont en bon état de fonctionnement.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a été créé le 1er juin 2007. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC de l'exercice 2018 fait état de 1 495 installations d'assainissement non-collectif sur le territoire.

EQUIPEMENTS, RESEAUX ET SERVICES

ATOUTS	FAIBLESSES
Une offre scolaire primaire homogène	Absence de lycée ou de structure professionnalisante sur le territoire
Un renforcement de la couverture médicale par l'aménagement de plusieurs pôles de santé	
Un développement des services à la petite enfance	Absence d'équipement de santé sur Sennely
Des stations dépurations en capacités de recevoir de nouveaux raccordements	Des secteurs isolés non desservis par une défense incendie
	Un débit internet non homogène
OPPORTUNITES	MENACES
Une offre étoffée (scolaire, santé...) sur le pôle métropolitain à proximité	Le vieillissement des équipements (gestion énergétiques, mise aux normes...)
Etudier l'opportunité d'un lycée	
Des travaux d'amélioration de gestion des eaux usées	La présence d'un seul point de captage des eaux potables sur 5 communes du territoire
Développement du réseau numérique	Pas de bouclage entre commune sur les réseaux de gestion des eaux
Recensement de nombreux étangs pour la défense incendie	

Plusieurs enjeux se dégagent :

- Pérenniser et développer l'offre scolaire sur le territoire intercommunal ;
- Assurer la proximité des services en lien avec le vieillissement de la population ;
- Projeter l'installation et les besoins de développement des équipements publics ;
- Assurer l'accessibilité aux commerces et équipements publics (stationnement et sécurité) ;
- Eviter la concurrence entre des commerces de centre-ville et ceux de périphérie ;
- Veiller à la capacité des réseaux à gérer une croissance des flux ;
- Accompagner le déploiement du numérique sur tout le territoire.

VIII – MOBILITE ET TRANSPORT

► Une offre de transport variée en milieu rural

La Communauté de Communes des Portes de Sologne possède un territoire à caractère rural et une population active mobile : 67% des actifs occupent un travail en dehors du périmètre communal de l'habitation. La mobilité y est surtout permise par le déplacement en automobile en raison de la faiblesse du réseau des autres moyens de locomotion.

► Le réseau des modes actifs : une vocation touristique et de loisirs

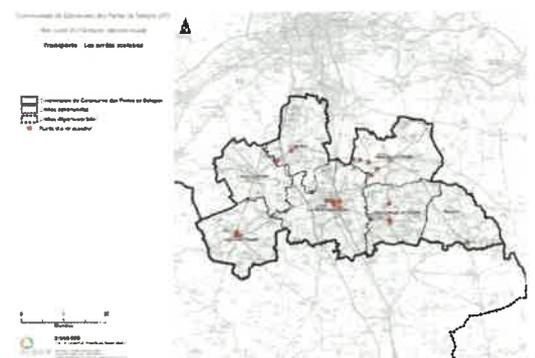
La situation géographique des Portes de Sologne offre des conditions très favorables au développement du cyclotourisme tout comme à l'usage quotidien du vélo en raison de son faible relief et de sa proximité avec deux EuroVélo : la Scandibérique (ou EuroVélo 3) et la Véloroute des fleuves (ou EuroVélo 6) dont la Loire à Vélo constitue la partie française.

Le territoire intercommunal compte deux itinéraires cyclables. Pour autant, la Communauté de Communes est faiblement dotée en pistes cyclables et l'utilisation du vélo reste minime pour les déplacements domicile-travail. Les équipements sont principalement destinés au tourisme et aux loisirs.

► Un réseau de transports en commun tourné vers la Métropole d'Orléans

Les transports interurbains et scolaires sur le territoire sont assurés par le conseil régional qui en a la compétence.

Le réseau de transports routiers interurbain et scolaire, nommé Rémi (Réseau de mobilité interurbaine) s'étend jusque sur le territoire de la CC des Portes de Sologne où il s'organise sur deux lignes de desserte : la ligne 5, qui relie Orléans à Sennely, et la ligne 19, relie Orléans à Cravant en passant par Ardon.



Carte 47. Points d'arrêt du transport scolaire sur le territoire de la CCPS

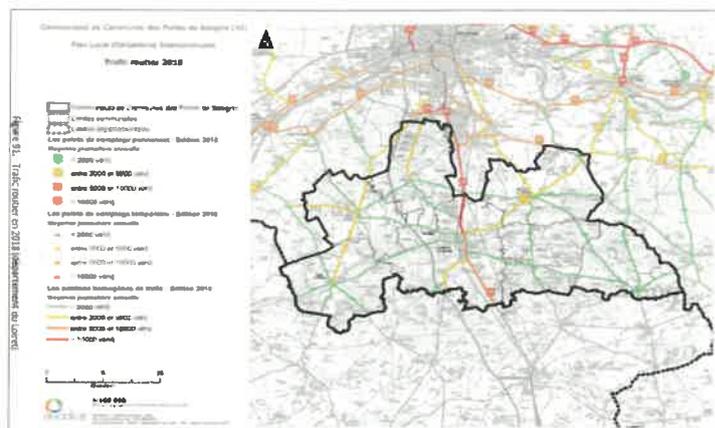
Le maillage du réseau Rémi couvre ainsi toutes les communes de l'intercommunalité. Pour autant, les fréquences de dessertes sont assez réduites et visent quasi uniquement les déplacements domicile-travail et domicile-études vers Orléans. Le transport scolaire, assuré par la Région, est gratuit sur le territoire depuis la rentrée 2017. Au niveau de l'intercommunalité, le service de transport à la demande s'organise uniquement depuis La Ferté Saint-Aubin où se trouvent 2 points d'arrêt.

► **Un maillage routier et autoroutier important**

La CC des Portes de Sologne possède un maillage dense d'axes routiers, aux fréquentations journalières relativement modérées à l'échelle départementale.

Sur le territoire, 3 axes structurent le réseau, convergeant vers Orléans et La Ferté-Saint-Aubin : la RD 2020 ; la D15 et la D921.

Le territoire est traversé par l'autoroute A71 (vers le Sud de la France par le Massif Central et la Vallée du Rhône) mais il ne bénéficie pas d'un échangeur.



Depuis plusieurs années, le trafic routier connaît une croissance continue, notamment des poids-lourds. Ainsi, afin de faire face à cette hausse du trafic, un projet de déviation depuis le pont Jargeau vers le pont de Meung-sur-Loire est envisagé.

► **Les besoins liés à l'utilisation de la voiture**

Les axes routiers sont les infrastructures de transports les plus utilisées sur le territoire. En 2016, le taux de motorisation des ménages s'élevait à près de 93,5 % soit plus que la moyenne du département (86 %). Ce taux important s'explique par la nécessité de disposer d'un véhicule pour se déplacer sur le territoire (due notamment à la faiblesse du système de transport en commun).

► **Le réseau ferroviaire**

Le territoire des Portes de Sologne est équipé d'une gare à La Ferté-Saint-Aubin, occupant ainsi une position centrale sur son territoire. Cette offre se complète par les gares limitrophes de Saint-Cyr-en-Val et de Lamotte-Beuvron. La fréquentation y est relativement bonne et en constante augmentation avec près de 230 montées et descentes quotidiennes.



► **Un développement fragile du covoiturage**

Une aire de covoiturage existe sur le territoire, elle est située à La Ferté-Saint-Aubin où 5 places sont matérialisées en partenariat avec l'enseigne Auchan le long de la RD2020. Un schéma des services de mobilité de l'Orléanais de 2017, cité par le SCoT des Portes de Sologne, envisage des réflexions sur la mise en place d'aires de covoiturage complémentaires.

MOBILITES ET TRANSPORT

ATOUTS	FAIBLESSES
Présence d'une voie ferroviaire et d'une gare sur le territoire + gares à proximité	Un réseau de transport en commun insuffisant pour satisfaire les besoins de mobilité de la population
Une gare accessible et fréquentée	Une concentration de flux sur la RD2020
Présence à proximité de 2 sorties/entrées d'autoroute	Un réseau de circulation essentiellement axé Nord/Sud
Un maillage routier dense	
OPPORTUNITES	MENACES
Création d'une entrée/sortie sur l'A71	L'insécurité des axes les plus fréquentés traversant les bourgs
Création d'une nouvelle route à 2 voies entre la RD 960 et la RD 13	La traversée de l'autoroute A71 (nuisances sonores)
Un développement du covoiturage	La fragmentation physique des infrastructures à grandes vitesses

Plusieurs enjeux se dégagent :

- Favoriser une potentielle sortie/entrée sur l'autoroute A71 ;
- Gérer et anticiper la croissance des flux sur la RD2020 ;
- Renforcer le pôle gare de La Ferté-Saint-Aubin (stationnements, services, ...) ;
- Développer les cheminements doux pour une utilisation quotidienne ;
- Anticiper les besoins du développement du covoiturage ;
- Améliorer le réseau de transport en commun interne de la Communauté de Communes, en lien avec la métropole d'Orléans.

IX- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire bénéficiant d'un document cadre récent en matière d'aménagement du territoire, le SRADDET "La Région 360°" ; ▪ Un réseau hydrographique très développé (le Cosson, l'Ardoux, la Canne, etc.) lié à la pédologie et géologie du territoire. ▪ Une politique de l'eau développée à l'échelle du bassin Loire-Bretagne (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021) ; ▪ Un bon état général des masses d'eau souterraines, sources d'alimentation en eau potable du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence de document référence en matière de climat à l'échelle locale (PCAET) ; ▪ Une politique de l'eau partiellement développée à l'échelle du territoire (SAGE ne concernant qu'une seule commune et un Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé non renouvelé) ; ▪ Un état des eaux superficielles du territoire préoccupant et une situation qui s'aggrave ; ▪ Un territoire sensible au phénomène d'eutrophisation.
OPPORTUNITES	MEENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire bénéficiant prochainement d'un document cadre récent en matière de gestion des ressources du sous-sol, le Schéma Régional de Carrières de la région Centre-Val de Loire ; ▪ Un classement de certaines communes (Ardon, Marcilly-en-Villette et partiellement Jouy-le-Potier) en zones vulnérables aux nitrates ayant pour objectif de protéger les eaux contre les pollutions d'origine agricole ; ▪ Réalisation d'actions de restauration ou de valorisation de certains cours d'eau (ex : Bourillon sur Marcilly-en-Villette) menées par les syndicats mixtes du territoire (Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron et Syndicat mixte du bassin de l'Ardoux). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire non épargné par le changement climatique ; ▪ Un territoire classé en zone de répartition des eaux (ZRE), preuve d'un déséquilibre entre les besoins et la ressource, en partie expliqué par le réchauffement climatique (périodes d'étiages).

Les principaux enjeux liés à cette thématique sont :

- Anticiper la reconversion ou réhabilitation des sites d'exploitation du sous-sol en activité sur les communes d'Ardon et Ligny-le-Ribault ;
- S'employer dans la reconquête de la qualité des eaux de surfaces et souterraines grâce, entre autres, à la limitation de l'artificialisation des sols, la protection des zones humides, une meilleure gestion des eaux pluviales et un traitement efficace des rejets d'eaux usées.

ENVIRONNEMENT NATUREL

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire très peu urbanisé ; ▪ Un territoire quasi-entièrement inclus au sein d'une région naturelle à l'intérêt écologique reconnu, la Sologne ; ▪ De nombreux milieux naturels présents sur le territoire (milieux forestiers, milieux ouverts ou semi-ouverts, milieux secs, milieux aquatiques, zones humides, etc.) ▪ Un territoire quasi-exclusivement inséré au sein de périmètres de reconnaissance environnementale (2 sites Natura 2000, ZNIEFF), des indicateurs d'un intérêt écologique et biologique marqué du territoire intercommunal ; ▪ Une couverture boisée très importante, majoritairement composée de feuillus, bénéfique pour de nombreuses espèces animales et végétales, notamment dans le cadre de la Trame Verte, et qui s'avère également intéressante dans le cadre de la sylviculture ; ▪ De nombreux boisements alluviaux synonymes de ripisylvies développées ; ▪ Une trame bleue développée grâce à la présence d'un réseau hydrographique très dense (nombreux cours d'eau, mares et étangs) ; ▪ Une politique départementale (acquisition de foncier dans le cadre de l'ENS du "Parc des Dolines de Limère") en faveur du maintien des espaces naturels sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence de travaux d'identification de zones humides avérées à l'échelle du territoire à partir d'expertises de terrain ; ▪ Une présence importante d'éléments fragmentant (infrastructures de transport et enrobage) pour les continuités écologiques identifiées sur le territoire ; ▪ Des espaces boisés très majoritairement privés ce qui limite l'action coordonnée de la gestion forestière ; ▪ Fermeture progressive des espaces de clairières ; ▪ Présence de plantes invasives ; ▪ Morcellement des espaces forestiers par l'urbanisation avec fragilisation des continuités écologiques aux abords des espaces agglomérés.
OPPORTUNITES	MEENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une trame verte et bleue (TVB) déclinée localement, à l'échelle du Pays de Sologne ; ▪ Des continuités écologiques identifiées au sein du DOO du SCoT Portes de Sologne ; ▪ Une pré-localisation des zones humides réalisée par le SAGE Val Dhury Loiret à l'échelle de la commune de Marcilly-en-Villette ; ▪ Un inventaire non exhaustif de zones humides potentielles réalisé par le Forum Marais Atlantiques sur l'ensemble du territoire ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une perte de biodiversité en raison de l'accentuation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ du recul des milieux ouverts lié au phénomène d'enrichissement ; ✓ de fenvasement des mares non entretenues ; ✓ du développement de certaines espèces invasives. ▪ En raison du développement urbain et de la pression exercée sur les milieux naturels : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Risque de destruction ou de pollution des zones humides ; ✓ Risque de destruction ou fragilisation des continuités écologiques et de perte de biodiversité.

Les principaux enjeux liés à cette thématique sont :

- Limiter le grignotage des terres agricoles et espaces naturels (ripisylvies, zones humides, etc.) par l'urbanisation en conciliant enjeux de protection/préservation de la biodiversité et enjeux de développement du territoire ;
- Poursuivre le recensement des zones humides et la préservation de leur(s) fonctionnalité(s) ;
- Favoriser le maintien des espaces de clairières ;
- Soutenir la diversification de l'activité agricole ;
- Encourager le recours aux espèces d'essence locale pour limiter le développement et l'apport de nouvelles espèces invasives ;
- Préserver les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques identifiés au sein du SRCE, de la TVB de la Sologne et du DOO du SCoT des Portes de Sologne ;
- Limiter les obstacles (comblement de certaines coupures urbaines, imperméabilisation des clôtures) à la libre circulation des espèces.

RISQUES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une bonne connaissance des risques industriels, technologiques et naturels présents sur le territoire grâce à l'établissement de documents d'alerte et de prévention (DICRIM, PCS, PPRi, AZI, PPRt, etc.); ▪ Un territoire très peu sensible au risque d'inondation de la Loire; ▪ Une faible exposition aux risques sismique et feu de forêt. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un risque d'inondation par débordement du Cosson et ses affluents; ▪ Un risque d'inondation par remontées de nappe; ▪ Une commune, Marcilly-en-Villette, considérée comme Territoire à Risque Important d'inondation (TRI); ▪ Un risque de mouvements de terrains par retrait-gonflement des argiles affectant toute les communes; ▪ De façon localisée, un territoire soumis au risque lié à la présence de cavités souterraines; ▪ La présence de risques technologiques et industriels non négligeables en raison de la présence : <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'un site SEVESO seuil haut; ✓ de nombreux sites ICPE; ✓ de risques liés au transport de matières dangereuses (axes routiers, et canalisations de gaz naturels); ✓ d'un site nucléaire à moins de 20 km.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place de l'AZI du Cosson qui permet une actualisation du risque inondation sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposition renforcée de la population aux risques naturels et/ou technologiques en raison du développement de l'urbanisation dans des secteurs sensibles. ▪ L'absence de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) couvrant le territoire.

Les principaux enjeux liés à cette thématique sont :

- Orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés aux risques naturels et/ou technologiques pour réduire les dommages aux personnes et aux biens. Ainsi, prendre en compte les documents d'alerte et de prévention (ex : DICRIM, PCS, AZI du Cosson, PPRt de THALES LAS France SAS) et éviter l'exposition :
 - ✓ au risque d'inondation par débordement de cours d'eau, en particulier le Cosson, de remontées de nappe ou de ruissellements des eaux de pluie;
 - ✓ au risque de mouvements de terrain lié à la présence de cavités souterraines;
 - ✓ au risque de mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des argiles.
 - ✓ au risques industriels, en particulier à la présence d'un site SEVESO seuil haut et des infrastructures ou canalisations (gaz naturel) de transport de matières dangereuses.
- Limiter l'imperméabilisation des sols et encourager la gestion des eaux pluviales au plus proche de son point de chute afin de modérer leur ruissellement et maîtriser les risques d'inondation

POLLUTIONS, NUISANCES ET DECHETS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une qualité de l'air jugée satisfaisante (seuils respectés); ▪ Une baisse importante des émissions de GES (-28,1 % par rapport à 2012); ▪ Un territoire qui séquestre davantage de CO₂ qu'il n'en émet. ▪ Une gestion des déchets au plus près des usagers avec la présence sur le périmètre du P.I.U.I de 4 déchetteries 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence de document référence en matière d'air à l'échelle locale (PCAET); ▪ Plusieurs établissements générant une pollution de l'air, du sol et/ou du sous-sol (2 établissements recensés au registre des émissions polluantes, 3 sites BASOL, une multitude de sites BASIAS); ▪ Un réseau routier fortement fréquenté à l'origine de la très grande majorité des émissions de GES sur le territoire; ▪ Un territoire concerné par le classement sonore des infrastructures terrestres (A71, RD2020 et Ligne 590000) et la présence de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement; ▪ La présence de routes classées à grande circulation (A71, RD2020, RD13, RD14, route d'Olivet).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le PRPDG, un nouvel outil de gestion des déchets à l'échelle régional récemment élaboré. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une gestion des déchets différenciée sur le territoire intercommunal liée à la présence de plusieurs gestionnaires (C.C. des Terres du Val de Loire, SMICTOM).

Les principaux enjeux liés à cette thématique sont :

- Orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés aux nuisances et sources de pollutions telles que :
 - ✓ les nuisances sonores, en particulier celles liées aux infrastructures routières (A71, RD2020) et ferroviaires (Ligne ferrée Orléans-Vierzon);
 - ✓ les sources de pollutions de l'air (2 établissements recensés au registre des émissions polluantes), des sols et sous-sols (3 sites BASOL et une multitude de sites BASIAS)
- Maintenir une bonne qualité de l'air en favorisant les économies d'énergie et en limitant les émissions GES
- Maintenir et poursuivre les efforts entrepris en matière de gestion des déchets (C.C. Terres du Val de Loire, SMICTOM)

ENERGIES

Synthèse Thématique : Pollutions, Nuisances, Déchets

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une filière "bois-énergie" développée sur le territoire permettant l'alimentation en chauffage et/ou électricité de plusieurs établissements ; ▪ Un gisement solaire et une ressource en biomasse à haut potentiel sur le territoire ; ▪ L'existence d'un document cadre pour le développement des énergies renouvelables : le SRCAE, intégré au SRADDET. ▪ Une diminution de la consommation d'énergie à l'échelle du territoire depuis 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence de document référence en matière d'énergie à l'échelle locale (PCAET) ; ▪ Un secteur routier principal consommateur d'énergie ; ▪ Un territoire encore très dépendant des énergies fossiles, en particulier les produits pétroliers ; ▪ Un mix énergétique peu équilibré et peu diversifié reposant essentiellement sur la biomasse.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un projet de parc photovoltaïque à l'étude. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une augmentation de la consommation énergétique sur le territoire intercommunal par l'augmentation du nombre de logements et/ou le manque de réhabilitation des logements anciens durant les 10 à 15 prochaines années ; ▪ Un manque d'ambition énergétique.

Les principaux enjeux liés à cette thématique sont :

- Explorer les filières porteuses dans le domaine de l'économie « verte » afin réduire les émissions GES et lutter contre le changement climatique
- Tirer avantage des particularités du territoire (biomasse, gisement solaire) afin d'encourager la poursuite du développement des énergies renouvelables et sa diversification dans le respect du paysage naturel et patrimonial du territoire
- Anticiper les évolutions du climat à venir afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles et d'encourager la transition énergétique, en :
 - ✓ Soutenant le mix énergétique notamment en développant les constructions bioclimatiques ;
 - ✓ Poursuivant la réhabilitation du parc de logements anciens ;
 - ✓ Préservant les « puits de carbone » ou en compensant leur disparition.
- Développer des solutions alternatives visant à réduire les émissions de GES liées aux transports routiers (ferroutage, covoiturage, etc.)

DYNAMIQUES EN COURS A L'ECHELLE DE LA COLLECTIVITE

ETUDES EN COURS PORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (*approbation mars 2021*)
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) (*phase PADD en cours*)
- Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) en lien avec le Programme Petites Villes de Demain (PVD)
- Etude sur les chemins de randonnée (phase opérationnelle)
- Etude sur l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques (étude en cours)
- Etude sur le transfert de compétence Eau & Assainissement (étude en cours)
- Une volonté de structurer le développement économique et d'aménager les ZAE
- Réflexions en cours sur la création d'un CRST « de Sologne »

ETUDES EN COURS PORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN LIEN AVEC DES TERRITOIRES LIMITOPHES

- INTERSCOT en cours avec les deux PETR de l'Orléanais
- Programme LEADER en cours avec le GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne
- Etude sur la biodiversité en lien avec le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne et le CAUE du Loiret
- Etude sur la Restauration Collective en lien avec les deux PETR et la Métropole d'Orléans
- Contrat Local de Santé (CLS) en cours en lien avec les deux PETR
- COT EnR en cours en lien avec les deux PETR

Article 3 – Le projet de territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique partagée par l'ensemble des communes du bassin de vie concerné. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire à venir pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire : elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux transversaux et interdépendants de développement du territoire à partir d'un diagnostic portant sur notamment les caractéristiques, les forces et faiblesses de celui-ci. Elle s'appuie sur différentes dimensions, (écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc.) en favorisant les synergies et les complémentarités puis se décline en orientations et en plans d'actions.

La mise en œuvre du plan d'action de l'ambition ainsi posée est itérative. Elle s'adapte au cours du temps pour prendre en compte l'avancée réelle des différents projets et les événements qui peuvent impacter le territoire.

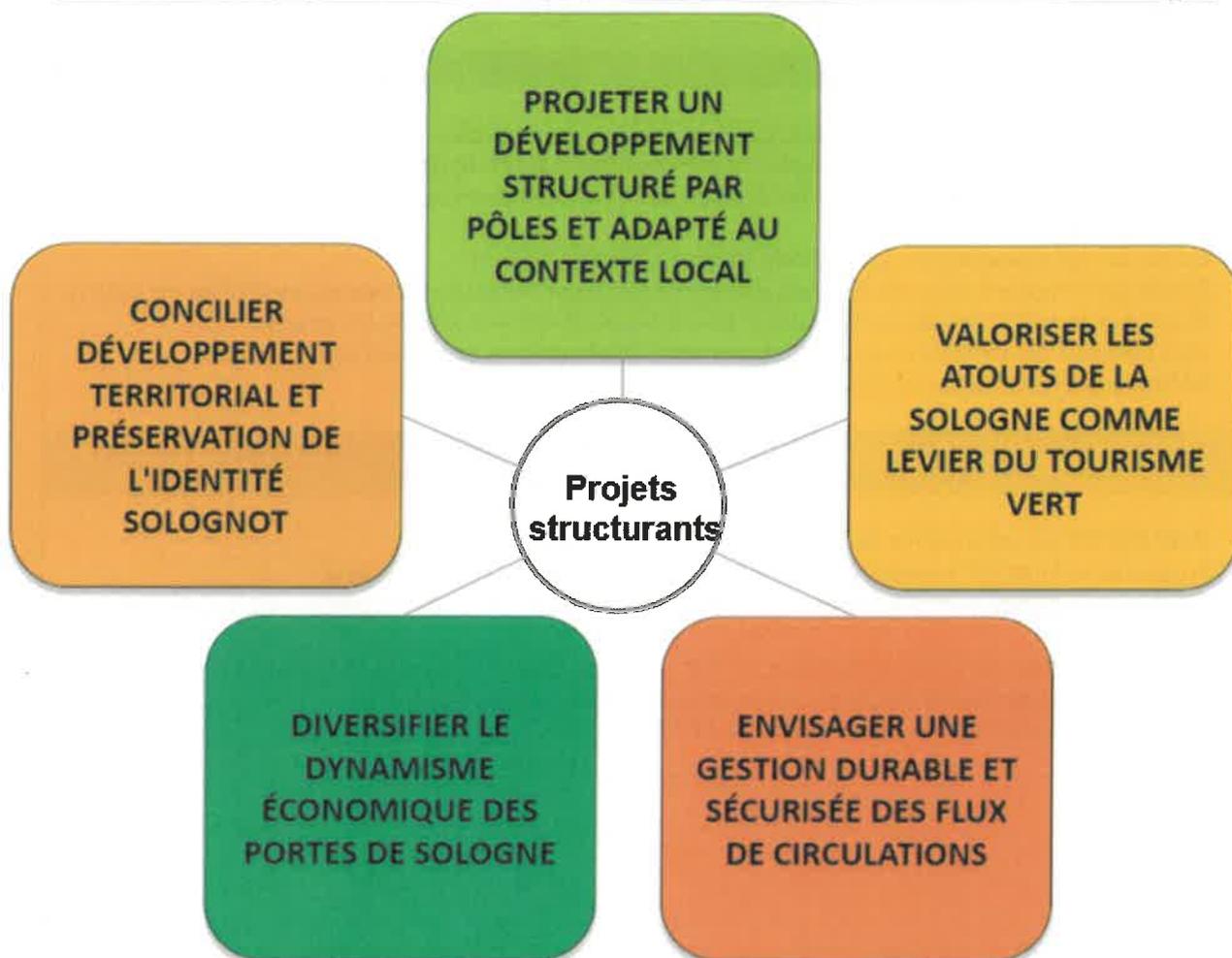
Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale et partagée du territoire et un développement où tous vont s'impliquer en vue d'en accélérer les effets.

Notre enjeu commun est de faire du Loiret une terre d'accueil pour les habitants, les entreprises et les touristes, inclusive, résiliente, où il fait bon vivre, et résolument tournée vers l'avenir.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé lors du Conseil Communautaire du **30 juin 2021**.

Les orientations stratégiques pourront évoluer en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage décrit à l'article 6 sans nécessité d'avenant.

Structuration du projet de territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne



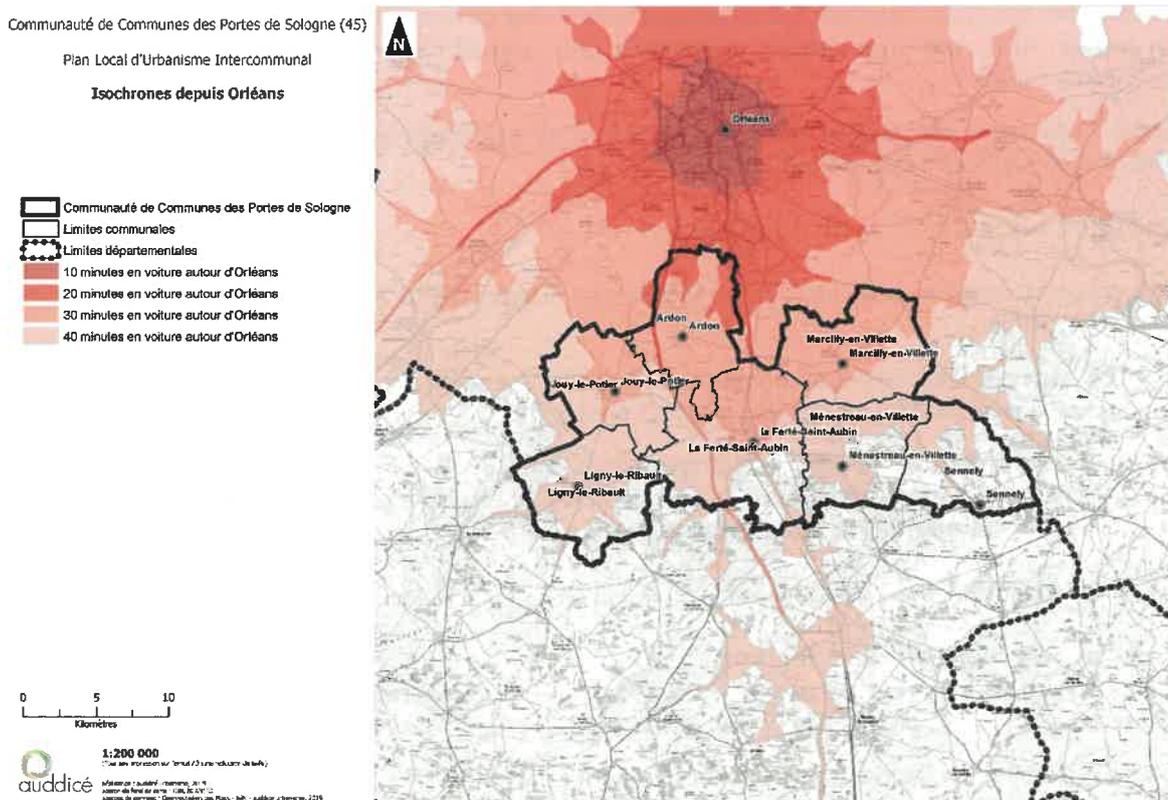
1 – Œuvrer pour une croissance soutenable

Prendre en compte la dynamique des territoires voisins

Comme indiqué dans son nom, la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) occupe une place d'entrée sur l'espace sognot entre la métropole Orléanaise et Lamotte-Beuvron.

Sa localisation lui permet d'être sous l'influence de deux dynamiques complémentaires :

- La dynamique métropolitaine concentrant commerces, services et équipements d'échelles départementale et régionale. Proche de ce bassin d'emplois et universitaire, la CCPS offre un cadre de vie différent à un coût concurrentiel.
- La dynamique touristique Solognote renforçant l'attrait du territoire pour l'exercice d'activités de loisirs en plein air (randonnées, golf, chasse, équitation, pêche, etc.).



Le développement de l'intercommunalité s'exprime par l'ambition de renforcer et lier ces deux dynamiques territoriales et de proposer une complémentarité avec les territoires voisins.

Maintenir une croissance démographique raisonnée

Le territoire des Portes de Sologne offre un cadre de vie de qualité qui attire de nombreux ménages résidant en milieu urbain et qui désirent évoluer dans leur parcours résidentiel vers un cadre de vie plus rural, dans une démarche d'accession à la propriété pour la plupart d'entre eux.

L'attractivité résidentielle du territoire est notamment portée par :

- Le contexte sanitaire qui favorise la migration des citadins vers les territoires ruraux (en lien avec la hausse de la pratique du télétravail) ;
- Des extensions et requalifications de zones d'activités amenant potentiellement de nouveaux actifs sur le territoire ;
- Une augmentation engagée de l'offre en logements à travers :
 - une volonté politique de favoriser la réhabilitation du parc vacant ;
 - des opérations de logements déjà en étude pour une réalisation à court terme ;

- o des aménagements et investissements communaux engagés à moyen terme pour la création de lotissements dont le remplissage est projeté sur la décennie suivante en raison des délais de viabilisation et de construction.

Le territoire compte également une population relativement jeune. Les élus souhaitent maintenir les jeunes ménages sur place, voire en accueillir de nouveaux.

Le phénomène de desserrement des ménages, en partie lié à une évolution des structures familiales mais également au vieillissement de la population, est pris en compte dans le besoin en logements avec une estimation de 2,25 personnes par ménages en 2034 (contre 2,37 en 2017).

En cohérence avec les objectifs du SCoT qui estime une croissance moyenne annuelle de 0,80 % entre 2020 et 2040, le PLUi projette, sur les 14 prochaines années, une croissance démographique annuelle identique amenant à environ 17 500 habitants en 2034.

Privilégier l'optimisation des enveloppes urbaines et pallier l'étalement urbain

Le projet de développement de l'intercommunalité vise à densifier les enveloppes urbaines existantes afin de favoriser la proximité des services, commerces et équipements des centres-bourgs. Ainsi, les élus projettent la réalisation d'au moins 35% des nouveaux logements par densification des enveloppes urbaines et renouvellement du parc existant.

Le diagnostic foncier réalisé sur l'ensemble des enveloppes urbaines de bourgs a permis d'estimer un potentiel compris entre 380 et 420 logements en densification.

Réinvestir le parc vacant et travailler sur sa réhabilitation

Sur la dernière décennie, la vacance immobilière a légèrement augmenté sur l'intercommunalité présentant en 2017, 7,26% du parc immobilier.

Le projet de territoire aspire à diminuer cette vacance immobilière pour atteindre un taux d'environ 6,5% en 2034. Ce pourcentage correspond également aux objectifs du SCoT.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville de La Ferté Saint-Aubin ont d'ailleurs été retenues pour le déploiement d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) et pour la mise en œuvre du Programme Petites Villes de Demain (PVD). Ces dispositifs devraient favoriser l'atteinte de l'objectif.

Encourager les formes urbaines moins consommatrices d'espaces

Par intégration de la réflexion et des objectifs fixés par le SCoT, le projet de territoire projette un développement des formes urbaines diversifiées en recherchant des minimas de densités dans les nouvelles opérations d'ensemble selon la typologie des communes.

Ces densités reprennent celles fixées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Typologie de communes	Communes concernées	Densités minimales pour les nouvelles opérations d'ensemble (en log/ha)
Pôle majeur	• La Ferté-Saint-Aubin	20
Limère	• Ardon	20
Pôles de proximité sous l'influence de la métropole	• Ardon • Marcilly-en-Villette	15
Pôles de proximité de l'espace rural	• Jouy-le-Potier • Ligny-le-Ribault • Ménestreau-en-Villette	12
Village avec services de proximité	• Sennely	10

2 – Pérenniser et renforcer la trame verte et bleue du territoire

Préserver et restaurer les continuités écologiques et réservoirs de biodiversité à l'échelle locale

Cet objectif consiste à concevoir un aménagement du territoire respectueux du patrimoine naturel notamment par :

- Une protection des réservoirs de biodiversité reconnus au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles (ENS), secteurs identifiés dans la Trame Verte et Bleue du SCoT et sites classés ou inscrits) ;
- La valorisation des boisements en tenant compte de la diversité des enjeux qu'ils concentrent (économiques, touristiques, sociaux et écologiques) ;
- La préservation des zones humides à forts enjeux écologiques et/ou hydrauliques et une protection adaptée aux zones humides à enjeux modéré ;
- La limitation de la fragmentation des espaces ;
- La restauration, si nécessaire, des continuités écologiques lors de projets d'aménagement.

Etablir des liaisons vertes et bleues complémentaires entre la forêt et les espaces ouverts

Le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne se caractérise par une forte présence de la forêt. Cette occupation du sol tend à se généraliser par un enfrichement des terres agricoles. La richesse du patrimoine naturel notamment reconnue par le classement Natura 2000 et ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) repose sur une complémentarité entre espaces « ouverts » (les clairières) et espaces « fermés » (les massifs forestiers).

Les élus aspirent donc à conserver cette complémentarité et à lutter contre l'enfrichement des terres arables.

En outre, la gestion de l'interface entre les espaces boisés et les espaces urbains est importante afin de répondre aux enjeux de déplacements des espèces mais également de gestion des risques (feux de forêts).

Intégrer le principe de Nature en ville dans les espaces urbanisés

Les bourgs communaux de l'intercommunalité se caractérisent essentiellement par un positionnement de « villages de forêt » (ceinturés par les massifs boisés) ou en lisière de forêt. Cette caractéristique propre à la Sologne permet d'envisager le prolongement de la trame verte et bleue à travers l'espace urbain en instaurant des principes de nature en ville. Ces éléments de nature animent le paysage des villages, atténuent les îlots de chaleur urbains et sont des points d'attractivité pour les néo-ruraux.

Pour l'aménagement du territoire communautaire, les élus encouragent :

- la préservation et la valorisation de parcs privés ou publics et des jardins potagers ;
- la pérennisation d'alignements végétaux soulignant les allées ;
- l'instauration de haies en limites de propriété ;
- la conservation ou la réalisation d'espaces verts dans les nouvelles opérations d'aménagement.

Favoriser l'utilisation de méthodes d'entretien favorables à l'écologie et l'utilisation d'essences locales

3 - Redonner la place à l'eau

Préserver les cours d'eau et leurs abords

La trame bleue du territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne est lisible dans le paysage par un réseau hydrographique dense. Les cours d'eau, ruisseaux et fossés accompagnent la création de corridors écologiques sensibles.

Les élus aspirent ainsi à équilibrer pressions touristiques et préservation environnementale en :

- maintenant les ripisylves le long des cours d'eau et ruisseaux ;
- veillant à la préservation des étangs (bassin de biodiversité) ;
- limitant la création d'obstacles à l'écoulement naturel des eaux.

Assurer la protection de la ressource en eau

L'accès à une eau de bonne qualité est un besoin primaire pour tous. La préservation de cette ressource constitue un enjeu essentiel pour la pérennisation et le développement du territoire.

L'objectif des élus est de :

- veiller au maintien d'une bonne qualité de la nappe souterraine et des cours d'eau ;
- assurer une meilleure gestion des rejets des eaux pluviales par des aménagements adaptés;
- sécuriser l'approvisionnement en eau potable avec la protection des captages ;
- envisager une amélioration et une sécurisation des réseaux de distribution de l'eau potable par la réalisation de forages complémentaires et un bouclage entre les réseaux distincts.

Réduire les consommations en eau

Au regard des divers enjeux que constitue la préservation de la ressource eau, les élus souhaitent :

- encourager le développement des dispositifs de récupération/réutilisation des eaux pluviales domestiques ou pour un intérêt collectif ;
- favoriser l'utilisation des eaux de pluie dans la gestion et l'entretien des espaces publics.

Être vigilant sur l'état et la capacité des réseaux publics

L'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités sur le territoire interroge sur la capacité des réseaux existants à contenir les nouveaux raccordements.

Plusieurs communes ont déjà entrepris la réhabilitation, l'agrandissement ou le remplacement de leur station d'épuration afin d'être en capacité d'accueillir et de traiter les raccordements supplémentaires. La Communauté de Communes, compétente en la matière, devra néanmoins maintenir une vigilance sur la fonctionnalité des équipements et la nécessité de remplacement des canalisations. Le développement des communes se concentrant sur les bourgs (secteurs desservis en assainissement collectif), ceci limitera les installations autonomes sur le territoire.

Veiller à la desserte contre le risque incendie

La particularité d'un habitat diffus dans le paysage boisé de la Communauté de Communes soulève la nécessité d'y assurer la défense contre le risque incendie.

Les élus du territoire souhaitent permettre le développement mesuré de tout secteur habité sur lesquels la desserte en réseaux est assurée de manière certaine sans engendrer d'importantes dépenses publiques (un recensement plus précis des mares et étangs utilisables en cas d'incendie permettra d'accompagner le développement de projets en milieux diffus et de lutter contre le risque de feux de forêts).

La localisation des nouveaux projets ne pourra être accordée que dans les secteurs couverts par une défense incendie efficace.

4 - Préserver l'identité et la qualité de vie des bourgs

Assurer un aménagement qualitatif des bourgs

Les élus du territoire souhaitent permettre l'aménagement des cœurs de bourgs afin d'améliorer la lisibilité de l'espace urbain et d'assurer une cohésion sociale : espaces de convivialité, requalification de places, aires de jeux, mobiliers urbains, végétalisation, reprofilage de voiries...

Préserver le patrimoine bâti de caractère

Afin de valoriser le patrimoine bâti existant, les élus souhaitent protéger les éléments patrimoniaux vernaculaires, pour éviter leur disparition. En outre, par l'utilisation du changement de destination, les élus désirent permettre une seconde vie à ces derniers, tout en respectant l'intégrité de l'édifice, afin de ne pas créer de nouvelles « ruines » dans le paysage rural, notamment dans les ensembles bâtis diffus.

La préservation du patrimoine passe par les objectifs suivants :

- pérenniser la protection des monuments historiques ;
- protéger le patrimoine vernaculaire de dégradations irréversibles ;
- valoriser le patrimoine « économique » du XXI^{ème} siècle ;
- exploiter le potentiel de reconversion des corps de fermes et des ensemble bâtis des écarts délaissés ou en cours de cessation d'activité par le changement de destination.

Qualifier et limiter les développements périphériques afin d'améliorer la qualité paysagère des entrées de bourgs

La transition entre l'espace urbain et l'espace naturel (ou agricole) constitue un enjeu pour la préservation du cadre de vie et le maintien de l'attractivité. Les communes comprennent toutes des entrées de bourgs de qualité, marquées par un espace paysager, un ornement des voies (alignement végétal) ou des édifices patrimoniaux.

Pour qualifier les entrées de bourgs, les élus souhaitent :

- maintenir des espaces de transition de type lisière entre l'espace urbain et l'espace forestier (notamment pour des raisons de précaution face au risque de feu de forêt) ou des zones tampons paysagères (haies, cheminements, fossés, etc.) entre l'espace urbain et l'espace agricole ;
- assurer l'intégration des volumes dans leur environnement immédiat et lointain ;
- favoriser l'utilisation du végétal pour les clôtures visibles depuis l'espace public ;
- aménager et sécuriser les entrées de bourg de manière à réduire significativement les vitesses de circulation et permettre la cohabitation de différents modes de déplacement.

Être vigilant sur les pollutions visuelles

L'intérêt porté à la qualification des entrées de bourgs pour la préservation des paysages est élargi à l'ensemble de l'intercommunalité. A ce titre, et de manière plus générale, les élus aspirent à ce que :

- la qualité architecturale des nouveaux projets s'intègre dans leur environnement et conserve une identité solognote ;
- les cônes de vue et perspectives remarquables soient maintenus et valorisés ;
- une vigilance soit apportée aux supports publicitaires afin de ne pas banaliser le paysage ;
- chaque secteur et bâti puisse occuper une fonction permettant une gestion du site (afin d'éviter les enfrichements et les ruines) ;
- des aménagements paysagers permettent d'ornementer ou dissimuler des constructions techniques potentiellement dommageables dans l'appréciation du paysage.

Adapter la densité et les formes urbaines aux impératifs de préservation des identités paysagères et patrimoniales du territoire

Les élus désirent que les nouvelles constructions et installations (dans le tissu urbain et dans les extensions) soient en adéquation avec le tissu bâti environnant afin de préserver le paysage de l'intercommunalité, notamment dans les centres-bourgs de caractère.

Veiller aux conflits d'usage véhicules motorisés/piétons/modes doux

5 - Valoriser les ressources naturelles et tendres vers un éco-territoire

Valoriser le potentiel énergétique du territoire pour enclencher la transition énergétique

Les élus aspirent au développement des énergies renouvelables respectant les espaces naturels, agricoles et forestiers et limitant l'artificialisation des sols. Ils souhaitent favoriser les installations domestiques sur les toitures des habitations, entreprises ou bâtiments publics dans le respect des enjeux patrimoniaux et paysagers. En outre, il est souhaité de :

- privilégier l'implantation de parcs photovoltaïques sur les espaces les plus propices (délaissés, sols pollués, friches économiques) ;
- encourager le développement des énergies solaires sur les bâtiments d'activités ou annexes (ombrières, etc.) ;
- inciter au développement de la filière bois (biomasse) ;
- permettre le déploiement des installations géothermiques (domestiques ou collectives) ;
- encourager le développement de la méthanisation sur les sites agricoles.

Adapter et mettre aux normes les bâtiments et équipements publics

Les élus souhaitent que les bâtiments publics puissent faire l'objet d'une rénovation énergétique afin d'être moins énergivores et que les équipements publics puissent également faire l'objet de mises aux normes (exemple : réseaux d'éclairage public...).

Développer et favoriser les projets à forte valeur ajoutée en matière environnementale et économes en énergie

Les élus souhaitent affirmer le territoire comme tourné vers l'énergie positive et le développement durable. Ceci en permettant notamment l'utilisation de matériaux écologiques et les implantations bioclimatiques, dès lors que les nouvelles constructions sont respectueuses du tissu existant et des paysages ruraux.

Il convient ainsi de :

- permettre des implantations bioclimatiques respectueuses du bâti historique des villages ;
- soutenir le développement de la filière de l'écoconstruction en permettant l'utilisation de matériaux écologiques en respectant la qualité de l'environnement paysager et bâti ;
- favoriser la formation des TPE locales à l'emploi de matériaux biosourcés.

Anticiper la reconversion des sites d'exploitation du sous-sol

Le territoire communautaire dispose de carrières actuellement en activité. La cessation de ces sites dans les prochaines années interroge les élus sur la reconversion possible de ces secteurs. Les élus souhaitent ainsi cibler ces sites comme des secteurs à privilégier pour l'installation de parcs photovoltaïques puisqu'ils n'impacteraient pas une activité agricole ou forestière en place.

Valoriser la gestion des déchets

Un des enjeux liés à la valorisation des déchets est celui de l'utilisation de la biomasse qui en découle. De nombreux projets sont en cours de développement à l'échelle régionale. Il convient donc de prendre en considération cette ressource.

Maintenir un équilibre entre espaces forestiers et agricoles

Dans le but de pouvoir conserver ce riche équilibre, il convient de :

- redynamiser les espaces agricoles en lisières menacés par la déprise agricole et l'enfrichement ;
- favoriser la conservation des couverts forestiers ;
- développer l'élevage extensif ;

AXE 2 : PROJETER UN DEVELOPPEMENT STRUCTURE PAR PÔLES ET ADAPTE AU CONTEXTE LOCAL

1 - Structurer l'aménagement et le développement du territoire autour du pôle urbain

Ancrer l'avenir du territoire autour d'une hiérarchie partagée entre pôle urbain, bourgs et villages

Le projet de territoire projette un développement équitable entre les communes, en prenant en compte les influences extérieures au territoire ainsi que les capacités en réseaux et services de chacune, cela afin de maintenir la hiérarchie urbaine existante. Le projet vise à permettre à chacun des bourgs ruraux de se renforcer afin de préserver une dynamique rurale et une offre de proximité.

Le développement des capacités d'accueil de nouvelles populations s'accompagne d'un effort réel sur la façon de produire des logements (typologie, densité et forme) sur l'ensemble des communes du territoire, avec pour objectif une consommation économe de l'espace. Ces efforts sont accentués sur le pôle majeur de La Ferté-Saint-Aubin.

Permettre un développement mesuré de l'habitat dans les lotissements boisés, hameaux et écarts

Le projet de territoire n'envisage pas le développement de nouvelles constructions à vocation d'habitat en dehors des bourgs et du secteur spécifique de Limère.

Néanmoins, pour toutes les constructions et ensembles bâtis situés en dehors des enveloppes de bourgs, les élus souhaitent conforter les habitations existantes en permettant des extensions mesurées de la surface de plancher et / ou la construction d'annexes à proximité de l'habitation principale.

Permettre d'habiter en milieu rural par le changement de destination

Le projet s'orientant vers un renforcement des centralités de bourgs, la construction de nouvelles habitations dans les secteurs diffus n'est pas envisagée. Toutefois, afin de valoriser l'existant et de pérenniser les bâtiments de caractère, les élus souhaitent permettre le changement de destination pour laquelle la desserte en réseaux est assurée de manière certaine sans engendrer d'importantes dépenses publiques.

2 – Diversifier l'offre de logements

Pérenniser les fonctions d'accueil et créer les conditions résidentielles nécessaires au maintien et à l'accueil des jeunes, des personnes âgées et des jeunes familles

Afin de pérenniser les services, commerces et équipements sur le territoire, les élus aspirent à renforcer l'offre en logement par une diversification des typologies. L'objectif étant de permettre un parcours résidentiel complet sur le territoire pour y maintenir la population.

Cet objectif envisage le développement sur le territoire de :

- petits logements (T1 et T2) adaptés aux étudiants, saisonniers, jeunes travailleurs célibataires ou autres personnes seules ;
- logements adaptés à la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- logements de taille intermédiaire (T3 à T4) permettant le développement des familles

Cette offre devra être développée en location comme en accession à la propriété, libre ou social, en collectif ou individuel, afin d'être en capacité de proposer des solutions d'hébergements en adéquation avec le budget, le parcours et les attentes de chacun.

Favoriser l'installation des nouveaux ménages à proximité des centralités pour renforcer la clientèle des commerces et des services de proximité

Les secteurs de développement seront à privilégier sur les sites les plus proches (ou bénéficiant de bonne connexion) avec les centres-bourgs concentrant services, commerces et équipements.

Le regroupement des activités permet également de limiter l'usage de la voiture (ainsi que les diverses pollutions que cela induit) et permet aux personnes non motorisées de conserver une autonomie de déplacement.

En outre, les interconnexions entre les secteurs résidentiels et les services de proximité ont un rôle essentiel dans l'animation du cœur des villes et de lutte contre l'isolement.

Projeter la création de nouveaux logements locatifs sociaux

Les élus aspirent à renforcer l'offre en logements locatifs sociaux en imposant une part de production dans les opérations d'ensemble dont la localisation et la configuration sont judicieuses (proche des services, commerces et équipements).

L'objectif étant la réalisation d'au moins 10% de logements locatifs sociaux par rapport à la production en logements neufs. Cela revient à produire environ 110 logements à horizon 2034.

3 - Maîtriser le développement des équipements et assurer des services pour tous

Implanter de façon cohérente les équipements structurants

L'installation des équipements du territoire doit prendre en considération l'échelle d'attractivité de l'équipement.

Si l'équipement est d'échelle communale, une implantation dans le tissu urbain existant est à privilégier, sauf en cas d'incompatibilités avec l'habitat à proximité.

Si l'équipement est d'échelle intercommunale, l'accessibilité et le stationnement devront être adaptés, pour à la fois, limiter une croissance des flux traversant les bourgs, créer du lien avec les services et commerces existants et permettre un accès aisé depuis les autres communes.

Mettre en œuvre une stratégie d'implantation et de mutualisation des équipements

La mutualisation des équipements permet de limiter les dépenses publiques et la consommation foncière. Dans l'ambition du développement d'une synergie entre les activités dans les centres bourgs, les élus aspirent à favoriser la mutualisation des stationnements et des structures d'accueil.

Cet objectif comprend notamment la requalification de la place de la gare ferroviaire située à La Ferté-Saint-Aubin en lien avec le développement de l'espace culturel Madeleine Sologne.

Renforcer le maillage des équipements sportifs/loisirs, scolaires et de la petite enfance

Le territoire intercommunal est relativement bien desservi en équipements sportifs, scolaires et de la petite enfance. Néanmoins, il se caractérise par l'absence de structures publiques professionnalisantes.

Le projet de territoire s'oriente vers un renforcement des équipements notamment par le développement de Relais d'Assistantes Maternelles, en lien avec l'accueil de nouveaux habitants. Il songe également à permettre le développement des structures scolaires, voire leur déplacement, sans écarter l'installation potentiel d'un lycée afin de compléter l'offre entre Orléans et Lamotte-Beuvron.

Développer l'offre de santé de proximité

Depuis quelques années, le territoire s'est doté de plusieurs maisons de santé. L'accès aux soins est essentiel pour maintenir une population vieillissante, attirer de jeunes ménages avec enfant(s) mais également éviter l'utilisation de la voiture individuelle.

Les élus aspirent donc à renforcer cette offre de proximité en lien avec les objectifs de maintien de la population existante, et d'accueil de nouveaux habitants. L'offre devra être privilégiée dans les centres-bourgs afin d'en faciliter l'accès pour tous.

Encourager le développement des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire

Le déploiement du réseau numérique est un enjeu essentiel pour le développement du territoire. Une desserte numérique de bonne qualité sur l'ensemble du territoire permet d'accompagner le développement du télétravail, des espaces de co-working, des pépinières d'entreprise et plus globalement des entreprises du territoire. Un accès au plus grand nombre est ainsi recherché.

Les élus, par cet objectif, soulignent l'importance du déploiement du très haut débit sur l'ensemble de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne aspire à :

- améliorer la couverture en téléphonie mobile ;
- offrir un niveau de services suffisant aux entreprises et habitants ;
- encourager le télétravail : les actions en faveur d'une mobilité plus durable, répondant aux problématiques d'accessibilité (trafic important aux heures de pointe, peu ou pas de desserte en transports en commun...) doivent être favorisées.

Toutefois, les élus souhaitent encadrer l'implantation des antennes relais en l'absence d'études démontrant les impacts sur la santé. Ainsi, les installations d'antennes seront, dans la mesure du possible, à privilégier sur des sites éloignés des espaces habités, notamment des crèches et écoles, et des secteurs protégés au titre de l'architecture et du patrimoine.

4 - Prendre en compte les risques dans les aménagements urbains

Projeter un développement adapté au risque d'inondation

Le territoire communautaire comprend un risque d'inondation identifié dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) du Cosson. Ce document à portée informative permet de connaître les secteurs soumis au risque d'inondation.

Sur ces secteurs, les élus souhaitent encadrer les constructions pour limiter le risque. Toutefois, l'AZI n'expose pas les risques présents sur les affluents du Cosson alors que les élus du territoire en ont connaissance. Ainsi le projet de territoire à pour ambitions :

- d'interdire l'exposition de nouveaux habitants dans les secteurs à très fort aléa (selon l'AZI et la connaissance des élus sur les autres affluents) ;
- d'adapter les aménagements et constructions dans les zones d'expansion des crues et inondables (selon l'AZI et la connaissance des élus sur les autres affluents) ;
- de limiter l'imperméabilisation des sols dans les nouveaux aménagements.

Limitier l'exposition des populations aux risques technologiques, industriels ou nucléaire

La réalisation de l'état initial de l'environnement a soulevé la présence de plusieurs industries générant des risques technologiques importants. Un plan de prévention a été instauré sur ces sites. Il permet de connaître la portée du risque et d'organiser, par des mesures préventives, la cohabitation entre les zones à risques et les espaces riverains.

Ainsi, l'aménagement du territoire a pour objectifs de :

- limiter l'exposition de nouveaux habitants dans le périmètre de prévention du site SEVESO TDA armement et de protéger les habitants et les constructions existantes ;
- d'adapter les aménagements en fonction des risques nucléaires (les sites n'étant pas présents sur le territoire).

Prendre en compte le transport de matières dangereuses dans les réflexions sur le développement urbain

Le territoire est traversé par plusieurs flux de matières dangereuses, par voies routières ou par canalisations enterrées (canalisations de gaz essentiellement).

Cette circulation de matières dangereuses, engendrée par l'activité humaine, est à considérer dans la réflexion d'aménagement du territoire notamment pour s'assurer que les nouvelles installations ou constructions ne portent pas atteinte à la sécurisation de ces axes de transports, ni aux résidents du territoire.

Réhabiliter les sites pollués lors des actions d'aménagement ou de renouvellement urbain

Les élus souhaitent encourager le recours au renouvellement urbain pour la densification du tissu urbain existant ou pour le développement de nouvelles activités sans imperméabilisation supplémentaire du sol.

L'ambition est d'optimiser le foncier des zones déjà urbanisées dans un contexte de limitation de l'urbanisation sur des terres agricoles, naturelles ou forestières.

Dans cet objectif, les sites d'anciennes activités potentiellement pollués représentent des emprises foncières intéressantes pour le développement urbain (à l'image de la friche des Charpentiers de Paris à La Ferté-Saint-Aubin).

Préserver l'habitat des nuisances produites par les activités et principaux axes de circulation (nuisances sonores, olfactives, de trafic...)

Les opérations d'aménagement et le zonage devront prendre en compte l'importance de réduire les nuisances à proximité d'habitations existantes ou projetées.

Cet objectif vise à :

- travailler sur des formes urbaines intégrant la problématique de nuisances sonores;
- assurer des espaces verts tampons entre l'espace habité et les espaces d'activités ;
- encadrer les possibilités de logements de fonction dans les secteurs d'activités ;
- aménager la voirie des secteurs résidentiels n'ayant pas pour vocation à devenir des espaces de transit (report des flux de circulation).

AXE 3 : VALORISER LES ATOUTS DE LA SOLOGNE COMME LEVIER DU TOURISME VERT

1- Valoriser l'étape touristique « Sologne »

Promouvoir le territoire en valorisant son identité, ses liens avec l'Orléanais et la Grande Sologne

L'environnement naturel des Portes de Sologne accueille des équipements attractifs (golfs, restaurants étoilés...) et est propice au développement de nombreuses activités de plein-air soulignant ainsi le potentiel de développement du tourisme vert et de loisirs sur le territoire.

La promotion touristique du territoire est essentielle à sa reconnaissance. La création de la marque « Sologne » participe à cet effort et inscrit les Portes de Sologne dans un réseau de promotion touristique auxquels divers offices de tourisme voisins participent.

A l'échelle plus locale, les événements, animations et festivités, qu'ils soient annuels, mensuels ou hebdomadaires (tels que les marchés), sont autant d'atouts d'attractivité pour le territoire. Les réflexions d'aménagement doivent ainsi prendre en considération les besoins ponctuels de ces événements afin de les pérenniser.

Valoriser les portes d'entrées du territoire

Les entrées sur le territoire se composent essentiellement d'une continuité de boisements ne permettant pas de marquer l'arrivée aux Portes de Sologne. Ces entrées restent néanmoins qualitatives et caractérisent le territoire.

Deux entrées sur le territoire se distinguent fortement : l'entrée nord depuis la RD 2020 dont l'axe est à qualifier et l'entrée depuis la déviation de Jargeau (en cours de réalisation) sur Marcilly-en-Villette. Une attention particulière doit être portée sur ces deux entrées de territoire offrant un paysage plus ouvert.

Répartir de manière plus homogène les équipements de promotion du tourisme

Du fait de la configuration de l'intercommunalité, chaque commune représente une entrée sur le territoire. Ainsi, il convient de répartir de manière homogène les équipements renforçant l'offre touristique (centre de renseignement, office du tourisme, relais d'information, réparation de cycle, ...) et d'améliorer la signalétique touristique.

Un déploiement de ces équipements est envisagé à horizon 2034 de préférence dans les centres-bourgs où à proximité immédiate de grands sites touristiques.

Valoriser les productions locales respectueuses de l'environnement

La mise en valeur du savoir-faire local passe par la promotion des productions propres au territoire. Dans cette optique, les produits issus de l'agriculture sont à promouvoir lorsqu'ils répondent à des critères de respect environnemental.

Dans un tout autre registre, la production des briqueteries, caractéristiques du patrimoine local, pourrait être valorisée en les intégrant, par exemple, dans des parcours touristiques.

2- Conforter l'offre touristique et de loisirs

Pérenniser et diversifier les services et équipements touristiques

Diverses activités et pratiques touristiques sont présentes sur le territoire (tourisme de luxe, équestre, golf, chasse, randonnée, cyclotourisme, d'affaire, etc.). Il convient d'adapter l'offre présente sur le territoire aux profils diversifiés de la clientèle (courts séjours, habitants, venant de territoires voisins, professionnels...). La valorisation du patrimoine vernaculaire, des divers chemins de randonnées et la création de circuits et produits touristiques clés en main doivent permettre de promouvoir les richesses du territoire.

Moderniser et développer l'accueil touristique notamment par le changement de destination

Compte-tenu de la diversité des profils des touristes venant sur le territoire, l'offre en hébergement doit également être diversifiée (qualitativement et quantitativement) afin de s'adapter aux différentes demandes. L'offre hôtelière est peu développée sur le territoire à la différence des gîtes et chambres d'hôtes, caractéristiques des territoires ruraux.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne souhaite ainsi encourager le développement d'hôtels, gîtes, chambres d'hôtes mais également de campings sur le territoire. Elle encourage également le développement d'hébergements touristiques au sein de bâtiments existants, via le changement de destination. Elle souhaite en effet offrir des possibilités d'évolution des bâtis existants pour permettre, dans les écarts, le développement ou la création d'activités existantes (restaurants, golfs...) ou de nouvelles formes d'hébergements.

Proposer des offres « clés en main » (itinéraires, hébergements, transports, restauration, visites, circuits à thèmes, golf ...)

Cet objectif fait la liaison entre les deux objectifs précédents. Il souligne la nécessité de structurer les offres touristiques sur le territoire pour conserver une identité solognote mais également faciliter la lisibilité des activités proposées.

Développer une offre touristique en lien avec les activités agricoles (ferme pédagogique, hébergement touristique...)

Le territoire des Portes de Sologne est un territoire rural. Toutefois, le poids de l'activité agricole y décroît.

De ce fait, les élus souhaitent permettre la diversification des sites d'exploitations agricoles afin de les pérenniser. Valorisation des produits, vente directe, et sensibilisation aux pratiques agricoles font parties intégrante du tourisme vert.

Prendre en compte les saisonnalités touristiques

La fréquentation des sites touristiques variant selon les saisons, cela suppose des besoins temporaires. Une mutualisation des équipements et des besoins pourrait permettre de limiter les dépenses et d'optimiser l'utilisation de ceux qui existent.

3- Sensibiliser par un tourisme de nature et de découverte

Mettre en place une gestion des fréquentations dans les espaces de nature à forts enjeux environnementaux

Le cadre environnemental du territoire est son premier attrait touristique. Toutefois, il concentre également de forts enjeux écologiques.

Un équilibre dans la gestion des espaces doit donc être trouvé entre occupation et valorisation des activités de loisirs et préservation écologique.

Conforter le rôle social de la forêt

En dehors de l'aspect économique et écologique que peut avoir la forêt, cette dernière occupe également un rôle social. En effet, la forêt peut être support d'activités de loisirs, de détente, de découverte de la faune et de la flore, etc. Qu'elles soient publiques ou privées, les forêts ouvertes sont des lieux de promenades privilégiés. En outre, la présence de la forêt se veut être rassurante pour les habitants.

Entretenir et mettre en place un réseau connecté de cheminements doux de découverte du territoire

La mise en réseau des activités de loisirs entre elles mais également vers les services et commerces du territoire est essentielle pour son développement.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne aspire à développer son réseau d'itinéraires de randonnées (piétons, cycles, équidés) et ses activités de pleine nature.

Pour ce faire, diverses actions sont en cours ou projetées :

- relier les boucles entre elles afin d'étendre le rayonnement touristique sur le territoire ;
- créer des liaisons vertes entre les communes ;
- valoriser les grands itinéraires tels que le GR Tour de la Sologne ;
- proposer des axes thématiques (la Sologne, le patrimoine culturel, le patrimoine paysager, l'itinéraire des châteaux, les équipements sportifs, etc.) ;
- assurer la continuité des cheminements avec les territoires voisins ;
- créer des itinéraires en capillarité avec la Loire à Vélo.

Travailler en partenariat avec les propriétaires des forêts privés afin de valoriser le patrimoine naturel au-delà des limites liées à l'engrillagement.

L'engrillagement est une réelle problématique sur le territoire dont la majorité des forêts est privée. Les élus, en cohérence, avec les ambitions du SRADDET et du SCoT, souhaitent encadrer l'engrillagement sur le territoire. Cet objectif est couplé d'un accompagnement auprès des propriétaires afin de les sensibiliser aux enjeux de l'engrillagement.

AXE 4 : ENVISAGER UNE GESTION DURABLE ET SECURISEE DES FLUX DE CIRCULATIONS

1 - Tirer profit du positionnement de la Communauté de Communes et des projets d'infrastructures

Travailler sur les incidences du franchissement de la Loire à Jargeau

La création d'une nouvelle route à 2x2 voies entre la RD 960 à l'Est de la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel et la RD 13 au Sud, sur la commune de Marcilly-en-Villette, facilitera les liaisons avec le nord de la Loire et aura un impact sur le trafic. Afin de ne pas subir le report du trafic routier, il est nécessaire d'anticiper ces incidences pour les transformer en atouts.

Étudier un projet d'échangeur autoroutier à La Ferté-Saint-Aubin pouvant répondre à un désengorgement de la RD 2020

La création d'un échangeur autoroutier entre Jouy-le-Potier et La Ferté Saint-Aubin est une réflexion de longue date. Ce projet permettrait d'apporter une amélioration de la desserte du territoire, de limiter la circulation des poids lourds dans les bourgs et ainsi de renforcer l'attractivité du territoire. Ce projet d'infrastructure se fera sur un temps long et en concertation avec les différents acteurs compétents.

Les élus soulignent par cet objectif, la nécessité de ne pas écarter cette possibilité d'infrastructure sur le territoire notamment si le réseau existant n'est pas en capacité de recevoir les nouveaux flux routiers engendrés par la réalisation du pont de Jargeau et le développement potentiel, vers le sud, du parc d'activités de La Saussaye à Saint-Cyr en Val.

Travailler sur des itinéraires dédiés au trafic poids-lourds

La préservation des fonctions et des capacités d'évolution de l'autoroute et de la RD 2020 ainsi que les connexions avec les territoires voisins devront être travaillées pour :

- améliorer la gestion du trafic poids lourds notamment en cas de hausse significative du trafic ;
- sécuriser les conditions de circulation des poids lourds y compris dans les traversées des communes par des aménagements urbains appropriés ;
- viser à réduire les conflits d'usage.

2 - Promouvoir et développer l'offre en transports en communs

Soutenir la mise en place d'une liaison ferroviaire nord-sud attractive

La présence d'une desserte ferroviaire sur le territoire représente un réel atout dans le développement de l'intercommunalité. La promotion de l'axe ferroviaire est également une réponse potentielle au désengorgement de la RD 2020 en période de pointe.

Les élus aspirent à travailler sur la valorisation de cet axe et au maintien des cadences actuelles des trains mais aussi à aménager les abords de la gare de La Ferté Saint-Aubin pour une meilleure accessibilité et lisibilité dans le paysage urbain. Une restructuration de la gare est également envisagée. (Voir axe 6)

Cette valorisation devra s'accompagner d'une communication sur les gains de temps et de coûts que le transport ferroviaire apporte par rapport à l'utilisation de la voiture individuelle.

Appuyer la structuration du territoire sur un maillage de ligne d'autocars

Afin de permettre une amélioration de la mobilité sur le territoire, les élus aspirent à :

- pérenniser les lignes d'autocars existantes ;
- définir des lignes d'autocars structurantes ;
- Créer des systèmes de navettes de proximité (minibus, Transport à la Demande).

Développer une offre de transports en commun attractive

Afin de renforcer l'utilisation des transports en commun, l'offre devra être concurrentielle à l'utilisation de la voiture individuelle. Ainsi, les élus souhaitent :

- l'adapter au public et au secteur (fréquences et horaires) ;
- mettre en place des liaisons directes et semi-directes (internes et/ou externes au territoire) ;
- adapter la tarification et les arrêts aux besoins.

3 - Développer la multimodalité au sein du territoire

Développer les parkings-relais dans les centres bourgs pour permettre le covoiturage et valoriser la mobilité électrique

Le territoire compte officiellement deux aires de covoiturage situées sur des axes stratégiques : le long de la RD 2020 dans le centre-bourg de La Ferté-Saint-Aubin et à l'angle du croisement entre la RD7, RD15 et RD18 à Jouy-le-Potier. Dans une politique de développement de la mobilité durable, les élus soutiennent les initiatives de création de nouvelles aires à proximité immédiate d'axes structurants.

De plus, pour s'inscrire dans la démarche de transition énergétique, les élus songent au déploiement de systèmes alternatifs tels que l'autopartage pouvant subvenir aux besoins d'une population non véhiculée et au déploiement de bornes électriques.

Renforcer les itinéraires cyclables pour les trajets quotidiens, le tourisme et les loisirs en connectant les bourgs

La CCPS souhaite mettre en réseaux des itinéraires de randonnée à vocation de loisirs et de tourisme.

En parallèle de ces aménagements et pour encourager l'usage de modes alternatifs à l'automobile, le territoire s'inscrit dans une démarche de développement de liaisons douces afin de créer ou renforcer la connexion entre les différents secteurs d'habitat, de services et de loisirs. Il apparaît ainsi nécessaire de développer un maillage complet de voies mixtes (piétonnes, cyclables), permettant de desservir notamment les zones d'activités, les équipements publics ou le secteur de la gare de la Ferté-Saint-Aubin.

Développer une liaison est - ouest multimodale intégratrice pour le territoire et support de développement touristique

Les axes de transport sur le territoire sont essentiellement orientés Nord-Sud. Le projet des élus encourage le développement et la valorisation des axes Est-Ouest permettant des connexions entre les communes de la vallée de la Loire. Ainsi, les élus encouragent le développement de solutions de mobilité alternatives à la voiture le long des voies orientées Est-Ouest.

4 - Adapter l'offre de stationnement et en faire un outil d'amélioration du système de transport

Adapter l'offre pour les besoins du commerce et des services

Même si le projet du territoire est en faveur du développement des modes de transports alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle, l'automobile reste prépondérante sur les territoires ruraux tels que celui de la CC des Portes de Sologne. Les élus souhaitent donc encadrer l'offre en stationnement afin de l'adapter aux besoins.

Le stationnement en centre bourg est une problématique majeure en raison des pressions foncières qui s'exercent dans ces secteurs. Néanmoins, la pérennisation des commerces et services de centres-bourgs s'accompagne de la possibilité pour les consommateurs de s'y rendre aisément.

Tout projet de requalification des espaces publics, ou d'îlots en centre-bourg devra interroger la place accordée au stationnement en fonction du nombre et du type de services et commerces à proximité.

Etablir un niveau d'offre de stationnement adapté pour les nouvelles constructions

Dans l'ambition de projeter un équilibre entre optimisation du foncier (par une densification urbaine plus forte) et besoins en stationnement pour les nouveaux habitants, les élus souhaitent assurer une offre de stationnement calibrée. Ceci afin de :

- mutualiser aux possibles les stationnements existants ;
- limiter le stationnement excessif sur l'espace public ;
- assurer un stationnement privé à la parcelle.

Pour toute activité ou équipement public, l'offre en stationnement devra être calibrée selon :

- la fréquentation projetée ;
- la temporalité de la fréquentation (temporaire ou sur un temps long) ;
- le besoin des salariés ;
- la desserte existante en transport en commun.

Renforcer l'offre en stationnement pour les vélos autour des principaux équipements, de la gare et des principaux sites touristiques

La volonté de développer les itinéraires cyclables s'accompagne d'un renforcement de l'offre de stationnements vélos sur le territoire.

Cette offre est à privilégier dans les lieux concentrant services, commerces et équipements publics mais également sur les sites d'accueil touristiques. Le stationnement devra être sécurisé pour encourager l'utilisation des modes doux.

Favoriser la création d'aires de stationnement dédiées aux poids-lourds

De par sa localisation entre la métropole orléanaise et Romorantin-Lanthenay ou Vierzon, le territoire intercommunal est traversé par un flux de transport de matière conséquent. La gestion du trafic poids-lourds est un véritable enjeu pour le maintien d'un cadre de vie agréable et de qualité.

Les élus projettent la possibilité de créer de nouvelles aires de stationnement répondant spécifiquement aux besoins des véhicules longs. Ces aires devront être privilégiées à proximité des axes stratégiques notamment la RD 2020.

AXE 5 : DIVERSIFIER LE DYNAMISME ECONOMIQUE DES PORTES DE SOLOGNE

1 - Favoriser la création d'emplois

Améliorer l'attractivité économique du territoire

Le territoire propose 4 200 emplois pour 6 800 actifs occupés de 15 à 64 ans, soit un taux d'emploi de 0,62. L'objectif du territoire pour les prochaines années est de maintenir ce ratio. L'image du territoire, présentant un cadre de vie rural, les équipements et services et la proximité avec la Métropole sont des atouts pour attirer de nouveaux acteurs. La promotion économique du territoire passe également par la mise en valeur de l'offre foncière ou de locaux disponibles.

2 - Optimiser le foncier économique et développer de nouvelles formes d'accueil des entreprises

Assurer une offre foncière et de locaux suffisante et diversifiée pour les activités artisanales

Le territoire de caractère rural, attire en majorité des entreprises artisanales. Sans écarter la possibilité d'accueillir de nouvelles activités industrielles ou de petites industries logistiques sur les zones d'activités les plus adaptées, les élus souhaitent renforcer l'offre à destination des artisans en proposant notamment des locaux adaptés par le biais de villages artisans. La construction de locaux à destination des artisans sera à privilégier sur les zones d'activités existantes, aux plus près des services et commerces des centres-bourgs.

Favoriser et accompagner le développement et la création des zones d'activités

Plusieurs zones d'activités existantes offrent des opportunités de développement et d'accueil de nouvelles entreprises. De plus, afin de créer une offre répartie sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, les élus envisagent la création d'une nouvelle zone d'activité sur un secteur dépourvu en offre de foncier économique et connecté au bourg.

Les élus souhaitent :

- optimiser les disponibilités foncières existantes en orientant l'installation des nouvelles entreprises vers les sites les plus opportuns ;
- encourager le déplacement des entreprises en développement vers les zones d'activités dont les réseaux et équipements sont adaptés et dont les nuisances sont mieux maîtrisées ;
- assurer une cohérence entre le type d'entreprise accueillie et le contexte environnant (gestion des flux, limitations des nuisances, etc.) ;
- phaser le développement des zones d'activités arrivant à saturation

Proposer de nouvelles formes d'accueil aux entreprises

Dans le but d'améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis des entreprises, il convient de pouvoir proposer des formes d'accueil adaptées à tous les types et à tous les stades de maturation des entreprises.

La création d'une offre spécifique est projetée par le développement des structures telles que : les pépinières d'entreprises, les espaces de co-working ou de télétravail, les petites surfaces de bureaux à destination de professions libérales ou des auto-entrepreneurs. Cette offre est projetée dans les centralités urbaines, afin de disposer des services, voir pour La Ferté Saint-Aubin des transports en communs.

Conforter les entreprises installées en dehors des bourgs et de Limère

Ponctuellement, certaines activités se sont installées et développées en dehors des bourgs. Le projet de territoire souhaite conforter ces entreprises sur leur site actuel afin de s'assurer de leur pérennité.

3 - Dynamiser l'offre de commerces et de services de proximité

Renforcer l'armature commerciale de proximité

Le projet d'aménagement du territoire a pour ambition de protéger et de développer les pôles commerciaux de centre-bourg. Les bourgs des communes concentrent actuellement l'offre en services et commerces de proximité. Les élus souhaitent conforter cette offre aux plus près des habitations afin de limiter l'usage de la voiture, assurer l'accès à tous, conserver l'animation des bourgs et l'attractivité de leurs communes.

Pour pérenniser les locaux commerciaux en centre-bourg, les élus souhaitent :

- privilégier l'installation de nouveaux services (sauf les professions médicales) ou équipements au cœur du bourg de La Ferté-Saint-Aubin plutôt que dans le tissu pavillonnaire de la commune ;
- permettre le développement de services et équipements sur l'ensemble des enveloppes de bourgs des autres communes ;
- encourager la reprise et l'installation de commerçants (aides, prix locatif/achat préférentiel...) ;
- travailler sur l'insertion architecturale des enseignes pour maintenir un paysage urbain de qualité ;
- favoriser la mise en place de « relais » dans les centres-bourgs pour des artisans de bouche installés en périphérie.

Limiter/encadrer le développement du commerce de périphérie

Dans l'ambition de protéger les commerces et services des centres-bourgs, les élus souhaitent éviter leur mise en concurrence avec ceux autorisés dans les secteurs périphériques. Il semble ainsi nécessaire de :

- travailler sur la complémentarité des offres sur le territoire entre les centralités de bourgs et les secteurs périphériques ;
- envisager l'installation de commerces, entreprises et services en périphérie lorsqu'une implantation en centre-bourg n'est pas envisageable tout en veillant à son accessibilité pour le plus grand nombre ;
- encadrer les projets de surfaces commerciales sur le territoire afin de lutter contre le développement d'une offre potentiellement concurrentielle ;
- assurer une offre commerciale diversifiée sur le territoire (grande surface commerciale, commerce intermédiaire, commerce de proximité).

Pérenniser l'armature en place et penser la stratégie commerciale avec les communes avoisinantes

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, la commune de La Ferté-Saint-Aubin se présente comme le pôle commercial structurant proposant une offre en achat lourd absente sur les autres communes de l'intercommunalité. Le projet d'aménagement du territoire vise à maintenir cette armature commerciale.

Toutefois, l'ambition de préservation des commerces de bourg et la lutte contre la mise en concurrence avec les commerces de périphérie doivent être portées à une échelle plus large que celle de l'intercommunalité.

Il semble ainsi nécessaire de :

- réfléchir avec la Métropole d'Orléans sur le développement des zones commerciales afin de limiter la concurrence improductive entre les sites ;
- travailler avec les territoires voisins sur une politique commune permettant de préserver le commerce des centralités, en limitant les implantations périphériques aux activités qui ne peuvent trouver leur place en centralités (achats lourds).

Favoriser l'émergence de nouvelles formes de commerces et services

Les évolutions sociétales et technologiques apportent de nouvelles façons de consommer et des nouveaux besoins.

Dans une perspective d'adaptation du territoire, le projet envisage de :

- développer et valoriser les productions agricoles locales ;
- accompagner les commerces sur les ventes en ligne ;
- conforter et développer les services à la personne ;
- renforcer l'articulation entre les circuits touristiques et les circuits marchands, notamment via l'offre de restauration.

4- Pérenniser l'activité économique agricole et la redynamiser

Conserver et pérenniser les terres agricoles existantes et les productions spécifiques

Le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne est rural. Son attractivité réside notamment dans ses paysages naturels et agricoles, irrigués d'un réseau de rivières. L'activité agricole a joué un rôle essentiel dans le développement du territoire offrant ainsi la caractéristique d'un habitat diffus. Cette activité représente une économie menacée sur le territoire en raison du développement d'activités concurrentielles.

Le maintien de paysages ouverts et occupés par une activité est un enjeu fort du territoire. Les élus aspirent donc à pérenniser les terres agricoles exploitées et valoriser ses productions. Cette pérennisation des terres agricoles passe notamment par une limitation de l'expansion des friches agricoles, voire une remise en exploitation des friches existantes.

Protéger l'outil économique des sites d'exploitations agricoles en activité

Le maintien des activités agricoles passe par la prise en compte des sièges d'exploitations et de leur possibilité de diversification et de développement. Afin de permettre le développement des sites agricoles, les élus souhaitent prendre en considération les périmètres de réciprocity de 100 mètres de rayon autour de chacun des sites. Ce périmètre peut être ajusté, en respectant les régimes sanitaires qui s'imposent au site d'exploitation.

En outre, l'anticipation dans les futures opérations d'aménagement des différentes mobilités, y compris agricoles favorisent le maintien des activités.

Travailler sur les filières et développer les circuits courts afin de créer des passerelles entre productions locales et commerces

La diversification des activités agricoles permet d'assurer le maintien des exploitations du territoire. Entre autres, la vente directe des produits ou les projets de fermes pédagogiques sont des exemples de leviers pour la valorisation des ressources locales

Encourager l'agriculture biologique et l'utilisation de produits locaux

Envisager et encourager la mutation des bâtiments agricoles sans repreneur

Les élus aspirent à permettre aux bâtiments agricoles ou forestiers délaissés d'occuper une nouvelle fonction par un changement de destination en cohérence avec l'activité persistante sur place. Pour cela le bâtiment doit :

- avoir une desserte en réseaux et voirie suffisante ;
- ne pas perturber une exploitation agricole en activité ou en cours de transmission.

5 - Tirer profit de la richesse du territoire

Conforter la filière bois, source d'emplois existante et potentielle, vraie valeur du territoire

La forêt est omniprésente sur la collectivité et participe à la richesse du territoire. Elle est porteuse d'images et de valeurs de l'identité locale. La gestion de la forêt suit un cycle qui lui est propre. Les élus souhaitent valoriser cette ressource dans un principe de développement équilibré et durable en permettant le renforcement de la filière bois.

Dans le sens de cet objectif, les élus souhaitent notamment permettre le développement des aires de dépôts et des scieries à proximité des zones boisées afin de limiter les distances d'acheminement du bois façonné et limiter les impacts sur les secteurs urbains.

Favoriser le développement de la sylviculture dans le cadre des documents de gestion durable existants (Plans Simples de Gestion), et notamment la reconstitution des peuplements feuillus et résineux

L'essentiel de la forêt est de nature privée et gérée par le biais de Plans Simples de Gestion (PSG). L'existence de ces plans assure la pérennisation des massifs boisés liant enjeux écologiques et économiques.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne ne souhaite pas ajouter un cadre réglementaire supplémentaire sur ces espaces déjà suivis. Elle encourage toutefois, le développement des PSG permettant de s'assurer d'une production de bois dans un processus de protection de la ressource.

En outre, la préservation des ressources passe par une protection contre le risque de feu de forêt qui tend à s'accroître du fait du changement climatique. Les élus souhaitent donc permettre l'installation et le recensement de points d'eau pour la protection des bois.

Soutenir le développement des activités connexes qui aident à rendre la forêt économiquement viable

Sur le territoire communautaire, la forêt représente une ressource pour la production économique mais également un support aux activités de loisirs. Les élus souhaitent donc conforter le rôle multifonctionnel que l'on peut accorder à la forêt.

Envisager une diminution modérée des surfaces forestières

Le paysage de la Communauté de Communes des Portes de Sologne tend à se fermer par augmentation des surfaces boisées. Les élus aspirent à veiller au maintien de paysages ouverts notamment pour des raisons d'ordre écologique.

Ainsi, pour les secteurs non couverts par un plan simple de gestion et ne présentant pas un intérêt écologique remarquable, il est envisagé de permettre un défrichage au profit de clairières, prairies, ou exploitations agricoles. La qualité des boisements sera également étudiée dans la justification du choix des zones de projets.

AXE 6 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

1 - Le pôle gare de La Ferté Saint-Aubin

Renforcer le rayonnement et l'animation du pôle gare de La Ferté-Saint-Aubin

La requalification des abords de la gare est un enjeu majeur dans la promotion de l'axe ferroviaire. Les élus souhaitent ainsi permettre une restructuration multifonctionnelle du pôle gare pour accroître sa visibilité et son attractivité.

Ainsi, il est projeté de :

- mutualiser les équipements avec les besoins de l'espace Madeleine Sologne et retravailler les flux d'accès et de desserte ;
- requalifier le foncier délaissé de la SNCF ;
- réhabiliter les bâtiments existants par une occupation d'activités tertiaires ou culturelles ;
- développer des structures économiques répondant aux besoins actuels.
- créer du lien avec le centre-ville de La Ferté Saint-Aubin,
- développer la végétalisation du secteur.



Améliorer l'accessibilité et la multimodalité autour des gares de La Ferté-Saint-Aubin et de Saint-Cyr-en-Val (hors Communauté de Communes des Portes de Sologne)

Les gares se présentent comme des sites multimodaux, des points stratégiques des politiques de transports. La restructuration du pôle gare s'accompagnera d'une amélioration de la multimodalité afin d'en faire un véritable lieu d'interconnexions.

A cet effet, le territoire a pour ambition de :

- faire de la gare de La Ferté-Saint-Aubin une zone de départ pour des navettes, lignes de bus, aire de covoiturage, le transport à la demande, etc. ;
- recalibrer et sécuriser l'offre en stationnement voitures et vélos ;
- améliorer l'accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- renforcer les connexions avec le bourg et la zone d'activités notamment par un raccordement aux itinéraires piétons et /ou cycles du territoire.

2 - La reconversion du site industriel de Limère

Concevoir un quartier multifonctionnel sur le secteur de Limère



L'aménagement du secteur de Limère conduira à la création d'un secteur multifonctionnel, permettant le développement d'une offre diversifiée en logements et l'installation de nouvelles activités économiques. Ce nouveau quartier sera créé en concertation avec Orléans Métropole et en cohérence avec les documents d'urbanisme des territoires voisins.

La bonne cohabitation des différentes fonctions est un enjeu essentiel. L'aménagement du secteur de Limère s'attache ainsi à créer des zones tampons entre les différentes fonctions et à orienter les flux selon leur destination. Ainsi, l'offre en logements sera installée sur les bords de l'allée de la Pomme de Pin. A l'inverse, les activités économiques à dominante tertiaire seront tournées vers la RD2020 avec une desserte spécifique permettant de limiter le passage sur l'allée de la Pomme de Pin et ainsi préserver sa tranquillité.

L'aménagement du site devra être réalisé à travers une OAP dessinée en lien avec la Métropole d'Orléans notamment pour la partie du projet située à Saint-Cyr en Val.

Qualifier la transition entre la métropole orléanaise et le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

L'aménagement du secteur de Limère comporte un fort enjeu de qualification de l'entrée sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et sur la métropole orléanaise. De ce fait, les élus souhaitent encadrer l'aménagement de cette interface entre les deux territoires.

Le traitement par le végétal est essentiel pour assurer une transition douce et préserver une continuité de la trame verte autour de la métropole orléanaise.

Préserver les édifices de caractère et y permettre un changement d'usage

L'ancien site d'Hitachi a fait l'objet d'une labellisation " Architecture contemporaine remarquable". Ce classement soulève l'intérêt que peuvent comporter les bâtiments existants pour leur architecture et le parc boisé pour sa symbolique.

De ce fait, le projet de développement se devra à minima de valoriser le bâti de caractère (notamment l'ancien bâtiment d'accueil/administratif) et de lui redonner, dans la mesure du possible, une fonction dans l'aménagement global de ce site. Il conviendra aussi de préserver l'esprit de cette composition d'ensemble et de conserver une large place pour l'arbre.

Améliorer la desserte du site

Un travail doit être réalisé pour améliorer la desserte de ce site à enjeux, en lien avec la Métropole d'Orléans et le Conseil Départemental du Loiret. La création d'un demi-échangeur sur la RD 2020 permettrait d'aboutir à une desserte du site de qualité et à préserver une qualité de vie pour les habitations et activités tournées vers l'Allée de la Pomme de Pin.

Article 4 – Le Plan d'action

Le projet de territoire se décline en opérations dont la liste constitue le plan d'action.

Structuration du plan d'actions CRTE des Portes de Sologne

Contrat de Relance et de Transition Ecologique des Portes de Sologne	
AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE	
A1 : Développement économique	
A2 : Emploi – formation - Insertion	
A3 : Recherche et innovation	
A4 : Transition et inclusion numérique	
A5 : Tourisme	
A6 : Agriculture et Transition agroécologique	
AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE	
B1 : Santé et services à la population	
B2 : Cohésion des territoires	
B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et foncier	
B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats	
B5 : Culture	
B6 : Sport	
B7 : Egalité femme homme	
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
C1 : Efficacité énergétique des bâtiments	
C2 : Energies renouvelables	
C3 : Economie circulaire	
C4 : Qualité de l'air, santé et environnement	
C5 : Biodiversité et paysages	
C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques	
C7 : Prévention des risques	
C8 : Mobilité durable	
C9 : Urbanisme durable	
AXE D : TRANSVERSAL	
D1 : Ingénierie - animation territoriale	
D2 : coopération territoriale	

Un premier recensement de ces opérations est décrit dans le tableau des projets joint en annexe. Les montants sont inscrits à titre indicatif et ne préjugent pas des décisions des financeurs.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'échanges approfondis entre les services de l'État et le PETR ainsi qu'avec le département et la région, afin de prioriser celles qui seront susceptibles d'être accompagnés par chacun d'entre eux. Ainsi par exemple, l'État étudiera ces opérations, notamment en fonction de leur dimension structurante (grande envergure, intérêt spécifique, rayonnement, réponse au diagnostic de territoire, concours à un projet plus important., ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. ..). Le degré de maturité, l'inscription dans un programme ou une politique nationale seront également considérés.

Les projets retenus seront proposés au comité des financeurs pour trouver le meilleur montage possible en vue de leur réalisation en optimisant les fonds publics disponibles.

L'Etat pourra aussi être amené à proposer de nouvelles thématiques qui entrent dans ses priorités ou dans des opportunités de financement ou d'aides à saisir. Le PETR restera libre d'y donner suite ou non.

Les opérations qui feront l'objet d'un accord de principe du comité des financeurs seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.

La Préfète du Loiret peut saisir autant que de besoin la «Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Cas particulier des actions de coopération inter territoriale

Réflexions communes avec les territoires de l'Orléanais (Métropole d'Orléans, PETR Pays Loire Beauce, PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne) notamment sur les thématiques de la santé, de la mobilité, et du développement économique et commercial.

Article 5 - Engagements communs des financeurs

Engagement de l'État, ses établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Son soutien se traduit également par la possibilité de financement d'un poste de chef de projet, chargé d'assurer l'animation et le suivi des actions inscrites au CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut permettre de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire aussi bien que les projets eux-mêmes.

A titre d'illustration:

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent également intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- ❖ Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, Projets Alimentaires Territoriaux
 - ❖ Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
 - ❖ Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique, etc.)
- Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera selon deux modalités principales :

- L'accompagnement opérationnel des projets des collectivités par l'ingénierie départementale. Sous la marque Cap Loiret, l'ensemble des services départementaux, et des partenaires locaux, sera mobilisé pour apporter une expertise à l'accomplissement des projets des collectivités, notamment les plus rurales.
- Les aides financières aux projets et aux équipements. Le Département mobilisera ses instruments financiers de cohésion et de solidarité territoriale : le fonds départemental d'aide à l'équipement communal et le soutien aux investissements d'intérêt supra communal (équipements structurants et services à la population).

Engagements communs de l'État, de la Région et du Département

L'État, la Région et le Département s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Engagements de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Le territoire s'engage à animer le travail de conception et de mise à jour du CRTE en associant étroitement les parties au contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations, etc.) afin d'entretenir la dynamique engagée. Il organise le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE avec pour objectif d'enrichir les options prises, de favoriser la mobilisation et l'émergence de nouveaux projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation en recourant si nécessaire aux moyens d'ingénierie proposés par l'Etat.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de pilotage est ainsi constitué composé des représentants de l'État et ses opérateurs, de la Région, du Département, des 7 communes de la CC des Portes de Sologne, du Président de la CC et de partenaires (Agence TOPOS, SEBB...) ponctuellement.

Article 7 - Dispositions diverses

Suivi et évaluation du CRTE

Un suivi du CRTE est réalisé régulièrement et, au moins une fois par an, est présenté en comité de pilotage.

Il décrit l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie, propose les éventuelles modifications devant y être apportées, l'état d'avancement des projets structurants, les améliorations devant être apportées au CRTE et apporte toute autre suggestion jugée nécessaire pour le renforcement du partenariat.

Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

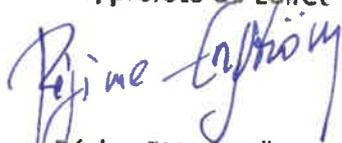
La durée de ce contrat est de cinq ans. Il constitue le socle de référence pour réaliser les actions structurantes du territoire. Il est modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage, lorsqu'interviennent des modifications substantielles affectant son économie générale. Les évolutions apportées à la stratégie et aux projets structurants sont quant à elles validées par le comité de pilotage.

Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Établi le 30 juillet 2021.

Pour l'État, la préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret



Régine ENGSTRÖM

Pour le Département du Loiret,
le Président



Marc CAUDET

Pour la Région Centre-Val de Loire,
le Président



François BONNEAU

Pour la Communauté de Communes
Portes de Sologne, le Président,



JEAN-PAUL ROCHER

Liste des annexes :

Annexe 1/3 : Tableau présentant le recensement des divers projets

Annexe 2/3 : Recensement des financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance.

Annexe 3/3 : Dispositifs existants CRTE CDC Portes de Sologne

CRTE CDC Portes de Sologne –
Annexe 1sur3 – Liste des projets

	MOA	Coût total (€ HT)	Calendrier Debut Fin	Prioritaire (1) Moyen terme (2) Long terme (3)	Financements envisagés
AXE A : ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE					
A1 : Développement économique					
Acquisition d'un terrain de route de Ligny (IOTA)	LFSA	110 000,00 €	2021	1	
Acquisition foncière ZAE	CCPS	375 000,00 €	2021	1	DETR, CRST
Aménagement ZAE Marcilly en Villette	CCPS	500 000,00 €	2021-2022	1	CRST, DETR, DSIL, CD45
Aménagement ZAE Maenestreau n Villette	CCPS	400 000,00 €	2021-2022	1	CRST, DETR, DSIL, CD45
Aménagement ZAE Ligny le Ribault	CCPS	650 000,00 €	2021-2022	1	CRST, DETR, DSIL, CD45
Signalétique ZAE	CCPS	50 000,00 €	2021-2022	1	CRST
Acquisition et aménagement bâtiment pour pépinière d'entreprises	CCPS	1 330 000,00 €	2021	1	volet 2+DETR
Acquisition foncier + construction bâtiment pour village d'artisans	CCPS	300 000,00 €	2022	1	volet 2+DETR
A2 : Emploi – formation – insertion					
Epicrerie Sociale et solidaire	LFSA	80 000,00 €	2021	1	Volet 3 CD45
A3 : Recherche et innovation					
A4 : Transition et inclusion numérique					
Enfouissement de la fibre dans les écartes	LFSA	100 000,00 €	2021	1	
A5 : Tourisme					
Aménagement d'un site touristique: rénovation d'une passerelle donnant accès à un chemin de randonnée	Marcilly-en-Villette	25 000,00 €	2023-2024	2	
Réaménagement du camping du Cosson	LFSA	600 000,00 €	2021	1	
Amélioration du camping	Sennely	100 000,00 €	2023-2024	2	
A6 : Agriculture et Transition agroécologique					
Ferme pédagogique et permaculturelle	LFSA	300 000,00 €	2022	1	
AXE B : COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE					
B1 : Santé et services à la population					
Construction d'un cabinet médical en complément du pôle santé	Ardon	400 000,00 €	2023-2024	1	DSIL, DETR, Plan de relance, CD45, Fonds Conc.
Construction extension restaurant scolaire	Jouy le Potier	500 000,00 €	2022	1	
Construction extension école	Jouy le Potier	500 000,00 €	2022	1	
Construction garderie périscolaire	Jouy le Potier	300 000,00 €	2022	1	
Achat de foncier pour l'installation de deux habitations de colocations séniors	Ligny le Ribault	300 000,00 €	2021-2022	2	
Agrandissement d'un bâtiment scolaire	Ligny le Ribault	150 000,00 €	2025-2026	2	DETR, CD45
Dématérialisation des actes d'urbanisme	CCPS	15 600,00 €	2021	1	Enveloppe préfecture pour la transformation numérique des collectivités territoriales »
Refonte du site internet	Sennely	25 000,00 €	2023-2024	1	
B2 : Cohésion des territoires					
Création d'une gendarmerie	LFSA	3 500 000,00 €	2023	2	DETR, DSIL, volet 3CD45
Création et Pose d'une signalétique valorisant les entrées de la CC	CCPS	10 000,00 €	2021	1	DETR, DSIL
B3 : Renouveau urbain, politique de la ville, friches et foncier					
Réhabilitation et restructuration Cité Petit	LFSA	800 000,00 €	2022	1	DETR, DSIL
Réaménagement de l'Ex trésorerie Marechal Foch	LFSA	250 000,00 €	2022	1	DETR
B4 : Espaces publics, dynamiques commerciales, logements et habitats					
Aménagement des entrées de bourgs et du centre bourg	Ardon	375 000,00 €	2021-2022	1	CRST, Plan de relance, DSIL, DETR, CD45, Fonds Conc.
Installation d'une aire de jeux pour enfants	Ardon	25 000,00 €	2021-2022	1	CRST, Plan de relance, Fonds de conc.
Aménagement d'un espace de convivialité à l'arrière de la mairie	Ardon	170 000,00 €	2023-2024	2	CRST, DSIL, DETR, CD45, Fonds Conc.
Acquisition et aménagement d'un local commercial en centre bourg	Ardon	450 000,00 €	2021-2022	1	CRST, Plan de relance, DSIL, DETR, CD45, Fonds Conc.
Aménagement du centre bourg	Jouy le Potier	200 000,00 €	2025-2026	2	
Mise en accessibilité du cimetière	Menestreau en Villette	80 000,00 €	2021-2023	1	DETR, DSIL, CD45
Dynamiser le commerce par la création de parkings	Menestreau en Villette	62 000,00 €	2021-2023	1	CRST, DETR, DSIL, CD45
Aménagement du centre bourg	Menestreau en Villette	474 000,00 €	2021-2023	1	CRST, DETR, DSIL, CD45
Installation d'une aire de jeux pour enfants et de mobiliers urbains	Menestreau en Villette	30 000,00 €	2021-2023	1	CRST
Aménagement et mise en sécurité du centre bourg_phase 1	Ligny le Ribault	600 000,00 €	2023-2024	3	DETR, CD45
Aménagement et mise en sécurité du centre bourg_phase 2	Ligny le Ribault	720 000,00 €	2025-2026	3	DETR, CD45
Création et mise en valeur d'un cheminement piétonnier grâce aux roses	Ligny le Ribault	100 000,00 €	2021-2022	2	CD45
Acquisition et réhabilitation d'une auberge en plein cœur de bourg	Sennely	576 000,00 €	2023-2024	2	
Sécurisation des entrées de bourgs	Sennely	200 000,00 €	2023-2024	2	
Aménagement cœur de bourg- requalification place de la halle	LFSA	250 000,00 €	2022	1	DETR, volet 3
Aménagement cœur de bourg- requalification rue et place jardins	LFSA	350 000,00 €	2023	1	DETR, volet 3
Aménagement cœur de bourg- rénovation de la halle	LFSA	750 000,00 €	2024	2	DETR, volet 3
Aménagement des abords de la gare SNCF	LFSA	1 400 000,00 €	2023	1	DETR, volet 3
Réhabilitation locaux commerciaux et d'habitation TOUZE	LFSA	500 000,00 €	2021	1	Fonds de concours
Acquisition et réhabilitation locaux commerciaux et d'habitation CAMUS	LFSA	300 000,00 €	2021	1	
Réaménagement de la RD 2020: traversée de ville- transports multimodaux	LFSA		2021-2022	1	DSIL, volet 3, Credit d'etat
Enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public	Marcilly-en-Villette	309 842,00 €	2021-2022	1	DETR
Rue de Beauvais Sully St Michel	LFSA	600 000,00 €	2022	1	Volet 3 Département / Amendes de police ou redevance des Mines
B5 : Culture					

Construction d'une salle culturelle et festive	Ardon	1 250 000,00 €	2023-2024	1	Plan de relance, DSIL, DETR, CD45, Fonds Conc.
Rénovation d'une salle culturelle (Espace Madeleine Sologne)	LFSA	1 300 000,00 €	2025	2	DETR, volet 3
B6 : Sport					
Création d'équipements sportifs	Jouy le Potier	500 000,00 €	2025-2026	2	
Création d'un skatepark	Marcilly-en-Villette	70 000,00 €	2025-2026	2	
Création d'un club house en annexe du gymnase	Marcilly-en-Villette	50 000,00 €	2023-2024	2	
Réaménagement d'un espace de loisirs pour les jeunes: reconditionnement du terrain de basket	Marcilly-en-Villette	15 000,00 €	2023-2024	3	
Agencement d'un espace sanitaire contigu au terrain de pétanque	Marcilly-en-Villette	30 000,00 €	2023-2024	2	
Création d'espaces sportifs	Menestreau en Villette	120 000,00 €	2023-2024	2	CRST, DETR, DSIL, CD45
Rénovation salle polyvalente	Ligny le Ribault	250 000,00 €	2023-2024	2	
Création d'un skatepark	Ligny le Ribault	80 000,00 €	2023-2024	3	DETR
Réhabilitation d'un terrain de tennis et extension du terrain de pétanque	Ligny le Ribault	100 000,00 €	2025-2026	3	
Mobilier urbain sportif	LFSA	100 000,00 €	2023	3	DETR, volet 3
Création d'un city stade	LFSA	100 000,00 €	2022	3	CRST, DETR, volet 3
Création d'un skate park	LFSA	80 000,00 €	2024	3	CRST
Rénovation de la Halle des sports	LFSA	180 000,00 €	2022	2	DSIL, DETR, CRST
Reconstruction d'un terrain de football avec création d'une piste d'athlétisme	LFSA	300 000,00 €	2025	2	
B7 : Egalité femme homme					
AXE C : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE					
C1 : Efficacité énergétique des bâtiments					
Rénovation thermique salle des fêtes route d'Orléans	Marcilly-en-Villette	100 000,00 €	2023-2024	1	CRST + ?
Rénovation thermique salle Chantaloup route des relais	Marcilly-en-Villette	110 000,00 €	2023-2024	1	CRST + ?
Rénovation thermique Groupe scolaire X. DESCHAMPS	Marcilly-en-Villette	140 000,00 €	2025-2026	2	CRST + ?
Réhabilitation énergétique des vestiaires du stade	Menestreau en Villette	350 000,00 €	2021-2023	1	CRST, DETR, DSIL, CD45
Réhabilitation énergétique de la mairie	Menestreau en Villette	50 000,00 €	2021-2023	1	CRST, DETR, DSIL, CD45
Réhabilitation énergétique de la maison des associations	Menestreau en Villette	500 000,00 €	2023-2024	2	CRST, DETR, DSIL, CD45
Rénovation thermique de la MASS	LFSA	150 000,00 €	2024	2	DSIL
Réhabilitation de l'Hotel de Ville	LFSA	1 000 000,00 €	2021	1	DSIL, CRST
Réhabilitation énergétique du restaurant scolaire des Cheneries	LFSA	250 000,00 €	2022	1	
C2 : Energies renouvelables					
Mise aux normes de l'éclairage public: armoires électriques	Menestreau en Villette	50 000,00 €	2025-2026	3	CRST
Mise aux normes de l'éclairage public	Sennely	200 000,00 €	2023-2024	2	
Mise aux normes de l'éclairage public	LFSA	310 000,00 €	2021 (sur 6 ans)	2	
C3 : Economie circulaire					
Création et aménagement d'une déchetterie	CCPS	400 000,00 €	2021-2022	1	
C4 : Qualité de l'air, santé et environnement					
C5 : Biodiversité et paysages					
Acquisition de matériels d'entretien espaces publics favorables à la biodiversité: récupérateurs d'eau et entretien espaces verts	Menestreau en Villette	20 000,00 €	2023-2024	2	CRST
Création d'une forêt jardin	LFSA	50 000,00 €	2022	2	
Restauration d'un corridor écologique	Marcilly-en-Villette	25 000,00 €	2021-2022	1	
Gestion alternatives des espaces publics	Marcilly-en-Villette	60 000,00 €	2021-2022	2	
C6 : Eau, assainissement et dynamiques aquatiques					
Renouvellement du réseau de distribution en eau potable	Ardon		2024-2030	3	Plan de relance, DSIL, DETR, CD45, Fonds Conc.
Protection des rives du Bourillon	Marcilly-en-Villette	40 000,00 €	2023-2024	2	
Refection du réseau d'eau potable	Sennely	575 000,00 €	2021-2023	1	DSIL-DETR
Renforcement des berges du Cosson	LFSA		2023-2024	1	DETR
Réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable	LFSA	450 000,00 €	2021	1	DSIL
Création de réseaux séparatifs rues de Sully et Saint Michel	LFSA	150 000,00 €	2022	1	
C7 : Prévention des risques					
C8 : Mobilité durable					
Création de liaisons douces	Ardon	330 000,00 €	2021-2022	1	CRST, Plan de relance, DSIL, DETR, CD45, Fonds Conc.
Création d'une piste cyclable rue d'Orléans	Jouy le Potier	250 000,00 €	2023/2025	2	
Création de liaisons douces rue denis papin	LFSA	587 000,00 €	2021	1	DSIL, CRST
Création d'une voie douce route de Chaumont	LFSA	600 000,00 €	2024	2	
Investissements liés à l'étude sur les bornes de recharge pour VE	CCPS	200 000,00 €	2021	1	ADEME
C9 : Urbanisme durable					
AXE D : TRANSVERSAL					
D1 : Ingénierie - animation territoriale					
Animation du contrat - recrutement VTA	CCPS	40 000,00 €		1	ADEME, VTA,
D2 : coopération territoriale					
Réflexions communes avec les territoires de l'Orléanais notamment sur les thématiques de la santé, de la mobilité, et du développement économique et commercial					

Descriptif du projet .	Nombre de projets	Montant total
	14	4 920 000 €
	8	3 715 000 €
Constitution d'une réserve foncière sur un espace économique stratégique pour l'activité commerciale à proximité d'enseignes existantes, d'une surface de près de 6 000 m ² à 200 m de la gare.		
	1	80 000 €
La ville de La Ferté Saint-Aubin souhaite créer une épicerie solidaire itinérante sous la forme d'un camion réfrigéré équipé pour le transport et la vente de produits alimentaires et d'hygiène. Ce camion assurera des passages dans différents quartiers de la Ville pour proposer également des actions d'informations pratiques et pédagogiques destinées à composer une alimentation saine et variée et des animations qui renforcent la convivialité et le lien social. Elles seront assurées dans une salle municipale à proximité du stationnement du camion.		
	0	€
	1	100 000 €
La desserte en fibre des écarts s'effectue principalement en aérien. Toutefois, dans certains cas cela implique de reposer des poteaux là où il n'y en avait plus et de nuire au paysage et à l'insertion environnementale. La ville, en partenariat avec le département, financera l'enfouissement partie de la fibre dans les écarts.		
	3	725 000 €
rénovation d'une passerelle permettant l'accès à un circuit de randonnée à partir de la rivière le Bourillon: acquisition et travaux d'installation de la passerelle		
Réhabilitation des sanitaires, création d'un logement, reprise des circulations. Terrassement et drainage avec création d'un espace d'accueil spécifique pour les camping-cars. Acquisition d'hébergements de loisirs 4 saisons.		
Amélioration des infrastructures (réfection des sanitaires, ...).	1	300 000 €
	51	19 797 442 €
	8	2 190 600 €
Construction d'un cabinet médical permettant d'accueillir des services de santé complémentaires du pôle santé actuel.: acquisition foncière, construction et aménagement et équipement		
Construction extension au restaurant scolaire		
Construction extension de l'école		
Construction d'une garderie		
Création de deux habitats partagés (8 chambres) pour séniors		
Réhabilitation d'un préau en espace fermé (isolation, création, mur sol et plafond)		
	2	3 510 000 €
Sur sollicitation de la gendarmerie nationale, la ville de LFSA construit une nouvelle gendarmerie, pour répondre aux besoins de ce service. La gendarmerie actuelle est vieillissante et trop petite pour accueillir dans des conditions acceptables (d'espaces de travail, de confidentialité, d'habitat...) les gendarmes et les usagers. La ville a trouvé un terrain à la sortie sud de la Ville, qui a été validé par le ministère de l'intérieur au 1er semestre 21. Les locaux seront loués à la gendarmerie nationale. Autorisation de lancement des travaux à obtenir avant le 31 dec 2022		
	2	1 050 000 €
En 1914, une vingtaine de logements situés à « la Cité petit » rue Masséna ont été légués à la Commune. En contrepartie, la Commune s'est engagée à mettre à disposition gratuitement ces biens à des personnes remplissant un certain nombre de conditions. Aujourd'hui, ces logements étant inadaptes et ayant besoin d'une remise aux normes, la Commune a souhaité les céder à LogemLoire afin de réaliser des logements sociaux. Or, le jugement du 3 novembre 2020, du tribunal judiciaire du Mans, a confirmé le caractère inaliénable de ces logements mais a autorisé la Commune à percevoir des loyers de manière à pouvoir financer la reconstruction de ces derniers. Aussi, le Conseil Municipal de la ville a décidé de mener une opération de réhabilitation des 20 petits logements de la « cité petit », en mandatant LogemLoire pour le faire. Le programme de l'opération consiste en la réhabilitation des 20 petits logements pour les transformer en 10 à 12 logements, conformes à toutes les réglementations dont celle relative à l'accessibilité des handicapés.		
Création de logements sociaux + Local Police Municipale		
	23	8 521 842 €
Aménagements paysagers et de sécurité des entrées de bourg pour limiter la vitesse des véhicules. Etudes; Travaux d'aménagement; Réseaux éclairage public; Mobilier urbain		
Compléter et diversifier l'offre de loisirs à l'attention des enfants de la commune : acquisition et installation		
Créer un espace convivial en centre-bourg, complété par des espaces dédiés et offres de logements diversifiés destinés aux Seniors et primo-accédants: études, acquisition foncière, travaux et aménagements et équipements		
Maintenir et compléter l'offre de services et commerces en centre-bourg. Acquisition foncière; Travaux de réhabilitation; Aménagement et équipement		
Aménagements divers extérieurs		
Permettre à des personnes à mobilité réduite d'accéder en toute sécurité au cimetière		
Aménagement extérieur, création d'une nouvelle entrée au cimetière par la place des Déportés.		
Réalisation d'une rampe P.M.R et d'une place parking P.M.R, élargissement du trottoir.		
Développer et pérenniser l'économie locale par la création de places de stationnement devant les trois commerces : le bar St Thibault, l'épicerie « Panier sympa » et le salon de coiffure « Hair de Sologne ». Répondre à un besoin : aucun stationnement n'est matérialisé actuellement rue du Bourg. Rendre notre village plus attractif (tourisme)		
Sécuriser et visualiser le cheminement des piétons (enfants, famille, usagers des commerces)		
Ralentir la vitesse des véhicules légers et poids lourds		
Constat : aucunes aires de jeux pour enfants dans le bourg. Aménagement d'un lieu de rencontre pour créer du lien social et de l'activité. Répondre à un besoin et demande des assistantes maternelles et parents d'élèves.		
Aménagement de voirie, signalétique et éléments paysagers pour la mise en sécurité des deux entrées de bourgs. Démarche globale de création et rénovation des entrées de bourgs.		
Aménagement de voirie, signalétique et éléments paysagers pour la mise en sécurité des deux entrées de bourgs. Démarche globale de création et rénovation des entrées de bourgs.		
Création d'un chemin piétonnier au niveau de la Maison de la Brique avec la mise en place d'arches, qui seront recouvertes de différentes variétés des roses. Améliorer la qualité paysagère d'un espace public. Donner envie aux visiteurs de passages de s'arrêter et de passer du temps sur la commune.		
Achat et réhabilitation d'une auberge et autres bâtiments attenants.		
Installation de panneaux et de ralentisseurs.		
Dans le cadre du programme PVD, 1er phase de l'opération de réaménagement du centre ville. Objectifs : sécuriser et favoriser les déplacements et occupations en cœur de ville pour une meilleure fréquentation des commerces et une diminution des logements vacants. Réaménagement des espaces publics : circulations, stationnements, espaces verts...		
Dans le cadre du programme PVD, 2eme phase de l'opération de réaménagement du centre ville. Objectifs : sécuriser et favoriser les déplacements et occupations en cœur de ville pour une meilleure fréquentation des commerces et une diminution des logements vacants. Réaménagement des espaces publics : circulations, stationnements, espaces verts... Des acquisitions sont à réaliser en 2022 avant de réaliser l'investissement en 2023.		
Rénovation de l'ancienne "Halle aux grains", bâtiment qui occupe une place centrale en cœur de ville et dont l'adaptation de la destination doit contribuer à redynamiser le centre ville.		
La gare de LFSA constitue un enjeu de mobilité clairement désigné par la commune et la Communauté de communes dans leurs documents stratégiques de planification. L'aménagement des espaces publics aux abords de la gare doit permettre une meilleure accessibilité, et valoriser cette "entrée de ville", et favoriser la multimodalité en lien avec le déploiement des voies douces aux abords.		
Suite à l'acquisition via l'EPFLI de locaux en cœur de ville donnant place de la Halle, leur réhabilitation doit permettre d'accueillir un nouveau commerce et plusieurs logements, conformément aux objectifs du programme PVD.		
Acquisition via l'EPFLI de locaux en cœur de ville donnant place de la Halle, et réhabilitation doit permettre d'accueillir un nouveau commerce et un ou plusieurs logements, conformément aux objectifs du programme PVD.		
Aménagement de la traversée de la ville transports multimodaux		
Traitement des rues 8 mai, 11 novembre, désiré pothier et rue des fusillés: étude et travaux		
	2	2 550 000 €

Construction d'une salle destinée à recevoir les activités culturelles et festives de la commune. A ce jour, la commune ne dispose d'aucune salle permettant de répondre à ce besoin. Acquisition foncière; Construction; Aménagement et équipement		
L'Espace Madeleine Sologne, n'a jamais fait l'objet de rénovations. Pour accueillir dans de bonnes conditions des spectacles et animations, et développer ainsi la vie culturelle de la commune, il est nécessaire de réaliser une rénovation importante de l'équipement, avec des volets thermique et acoustique		
	14	1 975 000 €
Construction d'équipements sportifs en extérieurs		
Agencement d'un terrain et achat d'équipements		
Amélioration des conditions d'accueil des équipes sportives au sein du gymnase - frais d'étude et achat matériels		
Traitement minéral des surfaces et mise aux normes - Travaux rabotage des surfaces et reconditionnement minéral des surfaces		
Acquisition d'un espace modulaire nettoyant - Matériels et travaux de branchement sur les réseaux d'assainissement et eau		
Faciliter un accès libre à la pratique sportif pour un public jeune (adolescent); Lutter contre un certain désœuvrement; Créer des espaces de rencontres		
Aménagement d'un skatepark		
Rénovation des terrains de tennis et agrandissement des terrains de pétanque		
Afin de pouvoir favoriser l'accès au sport pour tous, la collectivité souhaite se doter de mobilier urbain sportif. Ces équipements sont destinés au plus grand nombre et disposeront de différents modules destinés à entretenir ou développer la forme physique des sportifs occasionnels ou avertis. Ces structures sportives seront disséminées sur les sites de l'actuel parcours de santé et aux abords du Cosson. Elles seront sécurisées et accessibles aux personnes à mobilité réduite au gré d'un itinéraire défini permettant à tout un chacun une pratique en toute liberté et en pleine nature. L'installation de tels équipements nécessitera des travaux préalables.		
Rénovation du hall d'accueil, des vestiaires et des sanitaires ainsi que l'amélioration du confort thermique de l'équipement terrain stabilisé au stade		
	0	- €
	28	6 947 000 €
Réhabilitation thermique et rénovation des installations de chauffage (diagnostic thermique, travaux isolation et installation chaufferie) diagnostic thermique et travaux isolation diagnostic thermique et travaux isolation	9	2 650 000 €
Réduire les coûts énergétique; Remise aux normes du bâtiment (accès P.M.R en autres); Répondre aux besoins des associations sportives (vestiaires, espaces de rangement de matériel, buvette et lieux de vie); Développer et faciliter les activités sportives		
Rénovation du système de chauffage de la mairie; Amélioration du rendement; Réduction du coût énergétique et de l'impact environnemental.		
Remise aux normes du bâtiment (Accès P.M.R.); Restructuration de l'ensemble pour répondre aux besoins nouveaux des associations.; Réduction des coûts énergétiques.		
La MASS est un bâtiment énérgivore équipé d'un système de chauffage électrique non adapté à l'usage actuel des locaux.		
L'Hôtel de Ville est un bâtiment énérgivore qui a fait l'objet d'une lourde réhabilitation dans les années 80 et qui possède un système de chauffage électrique très hétérogène non adapté à l'usage actuel des locaux. Réalisation d'une rénovation thermique de l'Hôtel de Ville de La Ferté Saint Aubin, comprenant les travaux : Remplacement des menuiseries extérieures, Isolation des murs, Isolation des combles et rampants, Rénovation complète du système de chauffage, Reprise de la ventilation mécanique, Remplacement des éclairages par LED. Outre ces travaux de rénovation énergétique, un réaménagement des espaces d'accueil du public sera réalisé pour accueillir dans de meilleures conditions les usagers du service public : hall d'accueil, salle des mariages		
Réhabilitation énergétique du bâtiment par des travaux de rénovation du bardage et de la couverture ainsi que le changement des menuiseries extérieures		
	3	560 000 €
Rénovations des armoires électriques sur la commune; Amélioration de la gestion énergétique		
Selon marché de performance énergétique. Réhabilitation de l'éclairage public pour limiter la consommation énergétique et la pollution visuelle.		
	1	400 000 €
	0	- €
	4	155 000 €
Achats de matériel : récupérateurs d'eau; Acquisition d'un broyeur et outils d'entretien		
Création d'un arboretum à proximité du Bourillon en substitution d'un espace de peupliers: recherche des espèces et achat d'arbres, travaux de plantation réalisation d'un plan de désherbage communal; objectif zéro pesticide et communication auprès de la population: frais d'étude et achat matériels		
	6	1 215 000 €
Programme pluriannuel de renouvellement des conduites de distribution AEP. Réduire les pertes en eau liées au vieillissement du réseau. Maîtrise d'œuvre; Travaux		
Travaux de réhabilitation des berges du Bourillon et mise en place: agencement de terrain, mise en place de piquets de bois et d'un clayonnage en planches, pose d'un géotextile derrière le clayonnage, remblai de terres, positionnement de fascines pré-végétalisées, mise en place d'une géonatte coco		
Remplacement de 7,350km de canalisations PVC pour cause d'émission de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) toxique pour la santé.		
Les berges du Cosson ont été consolidées par des pieux en bois, dans sa partie "canalisée" qui va du pont de la RD 2020 au restaurant l'eau à la Bouche. Les pieux ne tiennent plus par endroits et la berge menace de s'effondrer. Les pieux sont d'autant plus fragilisés par le fait de relever les pelles par périodes pour assurer la continuité écologique sur le cours d'eau. La canalisation du Cosson à cet endroit participe à l'aménagement global aux abords du château.		
Réhabilitation de la tour des chéneries et de la bache Frémillon		
	0	- €
	5	1 967 000 €
Créer des cheminements piétons et cyclistes permettant d'accéder au centre-bourg en toute sécurité: Travaux d'aménagement; Réseaux éclairage public; Mobilier urbain		
Création d'une piste cyclable permettant de relier le centre-bourg à la ZAC de la Poterie où sera implanté le Carrefour Market		
La commune de La Ferté Saint Aubin a pour but de promouvoir les déplacements doux sur son territoire, projette de créer une liaison douce rue Denis Papin / rue de la Chavannerie pour assurer le confort d'usage et la sécurité des piétons et des cyclistes. L'axe sur lequel le projet se situe remplit 3 fonctions bien distinctes : - une voie de transit pour les poids lourds, - une voie de desserte pour les différentes zones d'activités (Chavannerie 1, Chavannerie 2 et Mérignan) - et aussi une voie de desserte aux commerces existants implantés sur celui-ci. Cette voie douce pourra être empruntée par les employés et les clients des entreprises et commerces avoisinants. De plus, elle permettra un maillage avec l'itinéraire de promenade longeant la rivière « Le Cosson » et débouchera aux abords de la gare SNCF de la commune. De fait, la piste cyclable permettra de relier deux zones d'activité à la gare SNCF. Réalisation d'une voie de circulation douce rue Denis Papin / rue de la Chavannerie d'environ 980 mètres en site propre et séparée physiquement de la chaussée par des bordures ou autres obstacles, comprenant le franchissement du Cosson.		
dans le cadre du projet de sécurisation et d'accessibilité de cette voie, en lien avec le schéma de développement des pistes cyclables.		
• Mise en place d'actions permettant la valorisation et l'élimination des déchets conformément à la législation et à la réglementation.		
• Donner une impulsion forte au développement de la mobilité électrique et encourager les ménages et les professionnels à s'équiper en véhicules électriques.		
• Travaux d'aménagement des emplacements d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur les différents parkings de la Communauté des Communes des Portes de Sologne (zone inter modalité: gare, axe routier, nœud routier, aire de repos...)		
	0	- €
	1	40 000 €
		40 000 €
Recrutement d'un VTA pour suivre et animer le CRTE		- €
	94	31 704 442 €

LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

CRTE DES PORTES DE SOLOGNE

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE des Portes de Sologne	48	1 140 910 €	215 433 €	30 251 €	895 226 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

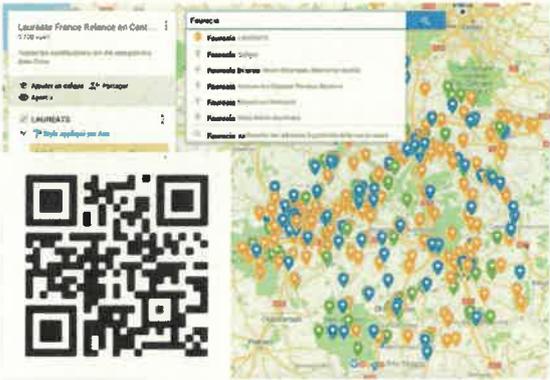
Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
11	2 212 €	11	920 477 €		€	2	6 592 €	32	211 629 €



Enfin quelques **mesures emblématiques**¹ du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov'	211 629 €	Investissement industriel dans les territoires	€	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	€	Chèque FranceNum	1 000 €	DSIL relance	891 226 €
Rénovation des bâtiments publics	€	Guichet industrie du futur	€		
Décarbonation	€				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :



LA CARTE DES LAURÉATS



LE TABLEAU DES LAURÉATS



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl.
Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : bit.ly/lettrefrancerelancecvl

¹ Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.

Annexe 3/3 des dispositifs existants de contractualisation entre l'État et la CDC des Portes de Sologne

Attractivité / Compétitivité	Emploi / formation	Plan Régional d'investissement dans les compétences (PRIC)
	Recherche – Enseignement sup	SRDEII
	Tourisme	Schéma régional du Tourisme et des Loisirs
	Transition numérique	SCORAN
Cohésion territoriale et sociale	Santé	Contrat local de santé (CLS) : territoires ruraux de l'Orléanais (PETR LB + FOLS + CC PS)
	Cohésion des Territoires	Contrat de ruralité PETR Petites Villes de Demain : La Ferté St Aubin. Convention d'adhésion prévue 1er semestre 2021. Convention ORT prévue ensuite dans délai de 18 mois maximum.
	Sports	Campagne ANS en cours: Eligibilité: - Equipements sportifs structurants en territoires carencés - Piscines - Projets de rénovation énergétique d'équipements sportifs
Transition Ecologie et énergétique	Efficacité énergétique des bâtiments	Contrat d'objectifs territorial "ENR" (ADEME) : territoires ruraux de l'Orléanais (PETR LB + FOLS + CC PS)
	Energies renouvelables	
	Economie Circulaire	- Contrats N 2000 sur le site de Nord-Ouest Sologne
	Qualité de l'air / Santé environnement	
	Eau	- contrat territorial milieux aquatiques avec AELB du syndicat du Beuvron-Cosson
	Transition agroécologique	Pas de BAC prioritaires
Transversal	Contrat(s) région	- CRST 2020
	Contrat(s) département	Projet Alimentaire Territorial labellisé et opérationnel, "Mangeons Loiret"

